



# LE CHEMINOT DE FRANCE

ORGANE de la FÉDÉRATION des SYNDICATS CHRÉTIENS des CHEMINOTS de FRANCE et des TERRITOIRES d'OUTRE MER

**L'**OPÉRATION de remise en ordre de nos structures de rémunération, opération que la C. F. T. C. n'avait cessé de réclamer depuis de nombreuses années, est maintenant terminée, au moins dans sa première phase.

Les mensonges, les confusions volontaires, les chiffres faux fournis par certaines organisations, les calomnies même n'ont pas contribué à clarifier la situation.

**Devant des grèves anarchiques menées dans la confusion et exploitant abusivement le mécontentement des Cheminots, la C. F. T. C. rappelle son attitude constante pour**

## une action dans la clarté

Pour y voir clair, il convient d'abord de séparer les problèmes. La question des structures de notre rémunération est distincte de celle du crédit nécessaire à l'augmentation des salaires et retraites. Les 40 heures sont également à examiner à part.

### 1<sup>o</sup> Les structures de rémunération

**L**A C. F. T. C. a donné son accord aux nouvelles structures qui, sans être parfaites, sont meilleures que le système ancien dont personne ne voulait plus. Rappelons-en les avantages :

- Une grille réelle indéformable appliquée sur un salaire de base au niveau du S. M. I. G., ce qui garantit, de fait, une indexation de nos salaires et retraites ;
- Une certitude pour les cheminots d'obtenir, non pas seulement 11 %, mais 16 % d'augmentation (à l'indice A), ce qui correspond au retard chiffré par les organisations syndicales ;
- Une revalorisation plus importante des retraites et, en particulier, des petites retraites ;
- La possibilité, pour les cheminots qui ne changent pas d'échelle, d'obtenir l'indice B, c'est-à-dire une augmentation supplémentaire de 5 % ;
- Enfin, la garantie de discuter rapidement des problèmes de la modernisation, donc des revendications catégorielles.

Bien sûr, tout cela est échelonné dans le temps selon un calendrier dont nous avons seulement pris acte et dont nous considérons les étapes comme trop éloignées. Si nous sommes d'accord avec les nouvelles structures, nous ne le sommes pas avec les étapes et cela pose la question du crédit mis à la disposition de la S. N. C. F. pour 1960.

### 2<sup>o</sup> Le crédit

**C**E n'est d'ailleurs pas une position nouvelle de la C.F.T.C. Les cheminots se souviendront qu'en décembre 1959, lorsque le crédit a été fixé, nous avions pour notre part refusé de participer à la répartition d'une somme que nous estimions insuffisante et que les organisations qui avaient siégé à la Commission Mixte (C. G. T. et F. O. en particulier) avaient laissé à la Direction S. N. C. F. le soin de répartir les 2,7 %.

Maintenant que le nouveau système est en vigueur, la C. F. T. C. est d'accord pour en raccourcir les délais d'application. Les cheminots doivent cependant savoir qu'il s'agit là d'une lutte qui sera longue et difficile, et que ce n'est, ni une grève de 24 heures, ni des actions menées en ordre dispersé qui ont des chances d'être efficaces.

### 3<sup>o</sup> Les 40 heures

**L**E retour progressif à la semaine de 40 heures est, non seulement une revendication que défend la C. F. T. C., mais une de celles qu'elle entend défendre avec énergie, car c'est à la fois un problème de justice à l'égard des cheminots et un problème national. Le président de la Commission Mixte ayant indiqué qu'il s'agissait d'un problème de gouvernement,

ment, nous avons saisi le gouvernement en la personne de son Premier Ministre. Si notre demande était ignorée ou éludée, cela pourrait être très grave de conséquences...

### 4<sup>o</sup> L'unité et l'action

**L**A Fédération C. F. T. C. des cheminots, qui, depuis quatre ans, s'était patiemment employée à réaliser au sommet l'unité d'action de l'ensemble des Fédérations, n'a pas varié dans ses positions de fond à ce sujet et a toujours respecté les engagements pris en commun.

La C. F. T. C. est toujours pour l'unité d'action, mais elle la veut dans la clarté et la loyauté, sur des objectifs clairement définis en commun. Il ne s'agit pas seulement de crier « Unité, Unité », pour qu'elle se réalise. Tant que nous serons des hommes libres, nous serons prêts à discuter d'égal à égal avec la C. G. T., mais nous ne serons jamais des suiveurs. Les positions unilatérales prises par la C. G. T. depuis un mois, les contacts qu'elle a volontairement rompus, les injures et calomnies dont elle abreuve quotidiennement les militants C. F. T. C., tout cela est loin de créer ce climat d'unité et d'entente qui serait indispensable à la victoire des cheminots.

Quant à l'action à mener, le Bureau de notre Fédération la décidera en toute liberté, en tenant compte des réponses qui seront fournies à nos revendications, en particulier sur les étapes et les 40 heures, et de la volonté de nos adhérents. Il le fera en toute connaissance de cause, en pesant ses responsabilités, en les assumant totalement, car c'est là le rôle d'une organisation syndicale responsable.

Dire la vérité aux cheminots, prendre toutes ses responsabilités, telle a toujours été la ligne de conduite de notre Fédération. Ce sera vrai demain comme hier.

P. BUTET.

### Dans ce numéro :

#### EN PAGE 3

L'augmentation de juin et la nouvelle grille.

#### EN PAGES 4 ET 5

La vérité sur l'action de la C.F.T.C.

#### EN PAGE 6

Le barème de la gratification d'exploitation.

#### EN PAGE 8

Pour les 40 heures.

## LA C.F.T.C.

### doit parler :

## PAIX EN ALGÉRIE

A travers tout le pays, la C. F. T. C. a engagé une semaine d'information et d'action pour la paix en Algérie

La C.F.T.C. ne peut que constater que le poids de la guerre d'Algérie et ses conséquences directes sur le plan humain, social et économique, ne cessent de s'accroître. LA GUERRE D'ALGERIE COUTE DE PLUS EN PLUS CHER ET, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, LES TRAVAILLEURS EN SUPPORTENT UNE LARGE PART. A long terme, la guerre d'Algérie compromet l'ensemble de l'économie française.

Le poids des souffrances et des deuils, des inquiétudes et des menaces se fait de plus en plus insupportable.

La prolongation et l'aggravation du conflit algérien pèsent sur la démocratie même de notre pays ; ELLE EST DE PLUS EN PLUS SOURCE DE DESORDRE ET DE MENACES QUE NOUS DEVONS DENONCER LES UNS COMME LES AUTRES : juridictions d'exception ; mesures d'internement

administratif ; camps d'internement en Algérie et en France ; tortures et sévices de part et d'autre ; terrorisme en métropole ; saisie de journaux ; propagande « orientée », etc.

Depuis 1953 où la confédération Internationale des syndicats Chrétiens déclarait que les relations entre les peuples ne sauraient dépendre de la violence ni être dominées par la haine, la C.F.T.C. n'a cessé de rappeler que TOUS LES HOMMES, TOUS LES PEUPLES DOIVENT AVOIR LE DROIT DE DÉTERMINER EUX-MÊMES, LIBREMENT, LEUR DESTIN ET CECI DANS LA PAIX.

En avril 1960, le 110<sup>e</sup> Comité National déclarait notamment :

« Au moment où les perspectives de solution pacifique du drame algérien tendent à s'effacer chaque jour davantage et où les conséquences éco-

niques et sociales, politiques et psychologiques de la guerre se font de plus en plus insoutenables.

Le Comité national rappelant les positions constantes de la C.F.T.C., souligne que le retour à la paix en Algérie ne peut résulter que d'un accord entre les deux camps... »

A cette campagne, la C.F.T.C. en appelle à tous les travailleurs. LE COMBAT POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE EST INSEPARABLE DES LUTTES À MENER POUR LE RETABLISSEMENT, DANS LA VIE NATIONALE, DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA DEMOCRATIE ET POUR LA FIN DE LA GUERRE D'ALGERIE.

C'est à travers tous ces efforts, les nôtres et ceux des autres, que se prépare le développement de cet immense mouvement d'opinion nécessaire pour entraîner la France et avec elle l'Algérie, dans les voies de la justice et de la paix.



## HOTELS RECOMMANDÉS

**NICE HOTEL-PENSION GILBERT**  
14, rue Pertinax  
PLEIN CENTRE TOUT CONFORT  
Prix très modérés

ENTRE Les sanctuaires de LOURDES et les sanctuaires de BETHARRAM VISITEZ les GROTTES de BETHARRAM

**LOURDES** Pension de famille « La Pyrénéenne », 9, rue du Bourg, à 5<sup>e</sup> Sanct. Recommandé aux cheminots.

**LOURDES** Hôtel Plaisance, 1, rue Notre-Dame, à 5 min. des sanctuaires. Recommandé aux cheminots.

**LOURDES** Pension de famille Courtand, 19, rue des Pyrénées, cuis. soig. Px mod. Rdé aux cheminots.

A LOUER vacances : 2 ch., cuis., confort. Mlle LOUSTALET à ARETTE (B.P.).

**LOURDES** Hôtel Bourgogne et Bretagne 20, avenue Peyramale — Tél. 138 Ascenseur — Près des Sanctuaires

**LOURDES** Pens. N.D. de la Joie, 13, rue du Fort. Prix modéré.

**LOURDES** Hôt. Saint-Jude, 37, rue du Bourg, Tél. 6-53. Cuis. soign. Réduction aux cheminots.

**LOURDES** (H.P.) Pension « SALIS-PENE », 4, cours du Bourg, Tél. 13-69. Fait par Fils de Cheminot PRICES SPECIAUX

**LOURDES** Pens. de Fam. « A Saint-Vincent de Paul », 52, bd de la Grotte, 2 min. des Sanctuaires, Px spéc. pr Cheminots. Bon gite. Cuis. soignée.

**LOURDES** Hôtel de Rome, ABADIE FOURMENT (parent agent activité), propriétaire. Prix spéciaux cheminots.

**LOURDES** Pension du Bourg, 49, rue du Bourg. Cuisine soignée — Prix pour cheminots

**LOURDES** Pension MAYSONNAVE — Tout confort — Cuisine soignée. Prix modérés. Recommd. groupes et familles. Garages

**SAINTPARDOUX-LA-CROISILLE** (Corrèze). Hôtel « BEAU SITE ». Panorama, cadre unique. F. cuis., pêche, excurs. 13,50 à 17,50 net suivant saison.

**CAPVERN-LES-BAINS** (Htes-Pyrénées). « CHALET DU BOULEVARD ». Pension famille. Tout confort. Prix spéciaux pour familles.

**MENTON** MEUBLE DU RAIL, 18, rue Cabrolles. Arrang. p. tous log Soleil.

**HOTEL DU MUSEUM** 9, rue Buffon (Gare Austerlitz) LE FOYER DU CHEMINOT !

Hôt.-Pens. MAGALI, 63, av. Borriglione Nice. Sais. été : 19 à 21 NF. Tout compr. sauf boiss. Jardin, soleil.

**CHENONCEAUX** (I.-et-L.) Hôt. « LES TERRASSES ». Joli site, pêche, mais. tt. conf. prend pens. retr.. Repos.

**VENDS** : Veaux, Porcs, Agneaux, Brebis pleines, Béliers, chèvres, JOLY, SAINT-DENIS MARTEL. Lot.

**ELECTRO-POMPES** automatiques avec ou sans réservoir d'eau sous pression. Matériel neuf de première marque. Garanti 2 ans. Prix et qualité imbattables. SOFEC, 9, boulevard Péreire, PARIS (17<sup>e</sup>).

## Pour toutes vos ASSURANCES

- Automobiles
- et Cyclomoteurs
- Incendie
- Crédit Automobile

Cheminots C.F.T.C., CONSULTEZ

**SO.GE.TE.CO.**

9, rue Buffault - PARIS (9<sup>e</sup>) TRU. 50-20

ASSUREUR-CONSEIL DE VOTRE FEDERATION



Exceptionnel

Pour 139 NF CET ENSEMBLE CUISINE comprenant : évier-égouttoir 100x50 en grès émaillé blanc, siphon et meuble ébénisterie poncé et tout le Sanitaire à des prix introuvable ailleurs

SALLES DE BAISSES COMPLÈTES, blanc et couleur, depuis 380 NF LAVABOS, depuis 9 NF CUSETTES W.C. 18 NF REMISE SPÉCIALE AU PERSONNEL S.N.C.F.

**ATELIERS SANITAIRES PARISIENS** 133, av. de Clichy

Catalogue complet n° 8 bis contre 0,50 NF en timbres pour frais envoi

Credit Cétiem Livrais. ou expéd. ds tte la France

**Précision Garantie Qualité** ★  
**GLEIZES**



**HORLOGER JOAILLIER** DEPUIS 1866

107, rue Saint-Lazare PARIS (9<sup>e</sup>) TRI 00-95

Très grand choix de bagues de fiançailles, clips, bracelets, colliers et d'articles d'orfèvrerie à des prix très étudiés

Concessionnaires des montres Eterna, Jaeger, Lip, Longines, Oméga, Tissot, Zénith

CATALOGUE GRATUIT SUR DEMANDE

**CONSTRUCTEUR** solde machines à laver neuves garanties deux ans légers défauts d'aspect

4 kg, minuterie, essoreuse, pompe chauffage

LABEL APEL USE 390 NF. Valeur : 740 NF.

**Ets DELAHAYE** 41, rue des Arts, LILLE

**VINS EN FUTS** DIRECTEMENT PROPRIÉTÉ PULTZ Louis, ret SNCF Aubais (Gard)

**VIN ROUGE NATUREL** Prix spéciaux pour Cheminots Charles BARDON VINS MILHAUD (Gard)

**EMPLOYÉS S.N.C.F.** - POUR VOS VINS

Vve AIMÉ MARTIN - Vigneron - AUBAIS (Gard)

TARIF SUR DEMANDE

## André CHARRIER est décédé



## COURRIER DE LA MUTUELLE

### Assemblée Générale

11 Juin 1960

Nos sociétaires doivent avoir tous reçu une convocation pour l'Assemblée Générale de notre Mutuelle qui aura lieu le samedi 11 juin, à 14 h. 30, 26, rue de Montholon (Salle n° 1).

Nous pensons que tous ceux qui le pourront ne manqueront pas d'y assister, prouvant ainsi tout l'intérêt qu'ils portent à notre société, dont le seul but est de leur venir en aide.

Ceux qui ne pourront pas venir devront envoyer leur vote par correspondance, comme indiqué dans la convocation qu'ils ont reçue.

### COTISATION 1960

Certains de nos adhérents manifestent leur surprise de recevoir un rappel pour le versement de leur cotisation alors qu'ils croyaient ne pas devoir envoyer la somme avant le mois de juillet.

A ce sujet, nous croyons devoir rappeler à ceux de nos amis qui lisent parfois d'une façon un peu « sommaire » la correspondance qu'ils reçoivent, que dans le courant de l'année 1959, il a été décidé de ramener au 31 décembre toutes les échéances de cotisations. Bien entendu les sommes versées à l'avance pour l'année 1960 seront déduites de la cotisation demandée pour cette année. Mais la cotisation est maintenant exigible dès le mois de janvier de chaque année et nous demandons qu'elle soit versée autant que possible au cours du premier semestre de l'année. Ces nouvelles dispositions facilitent notre travail de comptabilité et de contrôle de versements.

Nous insistons auprès de nos sociétaires pour qu'ils veuillent bien en prendre note et s'y conformer à l'avenir.

D'avance, nous leur disons merci.

### OFFRES EXCEPTIONNELLES

MACHINES A LAVER « WILSON ». Semi-automatiques 5 kg. Valeur réelle 1.790 NF. C.I.A. 1.140 NF.

REFRIGÉRATEUR « WILSON », 200 l. groupe USA TECUMSEH. Valeur réelle 1.780 NF. C.I.A. 1.150 NF, disponible en 180, 150, 140, 120, 110 l. (Nous consulter).

TELEVISÉUR 43 cm, PATHÉ MARCONI », splendide présentation, fonctionnement impeccable. Val. 1.380 NF. C.I.A. 799 NF.

TELEVISÉUR 54 cm, dernier mod. 1960, 110 W., tout écran, appareil sensationnel, « ELECTRIC GENERAL ». Valeur 1.790 NF. C.I.A. 1.080 NF.

TABLES TELEVISION 43 ou 54 cm. Valeur réelle 120 NF. C.I.A. 54 NF.

RADIO COMBINES « BLAUPUNKT », importation. Val. réelle 2.100 NF; prix C.I.A. 1.300 NF.

COMBINE « PATHÉ-MARCONI » type 886 C, grand meuble, 6 haut-parleurs avec tourne-disque 6 vitesses, 1.150 NF.

BEBE « GRAMMONT », 6 transistors. Valeur réelle 296 NF. C.I.A. 159 NF.

ELECTROPHONE « MELODYNE », produit, Pathé-Marconi. Prix réel 270 NF. C.I.A. 149,50 NF.

STEREOPHONE 2 Claude Paz et Visseaux. Valeur 700 NF. C.I.A. 450 NF.

POSTES TRANSISTORS « OCEANIC », dernier modèle. Val. 530 NF, prix C.I.A. 340 NF.

POSTE « PATHÉ-MARCONI », modulation de fréquence. Prix officiel 689 NF. vendu 360 NF.

POSTES ALLEMANDS d'importation « OLYMPIA », dernier modèle, présentation splendide. Prix 1.330 NF. C.I.A. 680 NF.

POSTES ALLEMANDS « EMUD », appareils sensationnels Valeur 1.300 NF. C.I.A. 690 NF.

CUISINIERES « BRACHET-RICHARD », dernier modèle. 4 feux : 349 NF; va leur 580 NF.

MOULINS A CAFE « JAPY ». Val. 36 NF. C.I.A. 16,50 NF.

ASPIRATEURS SUÉDOIS, le summum de la qualité. 110 ou 220 volts. Valeur 388 NF. C.I.A. 165 NF.

RASOIRS « VISEAUX ». Prix officiel 78 NF. C.I.A. 39,50 NF.

Marchandises neuves, emballage d'origine, garantie d'usine. Etablissements C.I.A., 20-22, rue Goddefroy-Cavaignac, Paris-1<sup>e</sup> (VOL. 45-51 et RQ. 50-53).

Avons en stock cuisières, réchauds, aspirateurs et tout électro-ménager : de 40 à 70 % de remise sur les prix détail.

### Les syndicats d'Algérie restent fidèles à la C.F.T.C.

A la suite de l'exclusion de la C.F.T.C. d'un certain nombre de dirigeants de notre Union des Syndicats d'Algérie, ceux-ci ont tenté d'user abusivement du titre de l'organisation en faisant paraître des communiqués dans la presse algéroise. La Fédération a, dans le souci de rétablir la vérité publié le communiqué ci-dessous :

Paris, le 23 mai 1960.

Differents communiqués parus dans la Dépêche Quotidienne d'Alger, l'Echo d'Alger et le Journal d'Alger, et un communiqué diffusé par l'A.F.P. le 19 mai 1960, annoncent : « l'Union des Syndicats chrétiens des Cheminots d'Algérie quitte la C.F.T.C. »

Ceci est absolument faux.

Certains dirigeants exclus depuis le 18 février 1960 de cette Organisation par la Fédération des Syndicats chrétiens des Cheminots de France et la C.F.T.C., ont convoqué un Congrès au cours duquel ils ont fondé une Union des Syndicats professionnels des Cheminots de la S.N.C.F.A. Cette Union n'a, en vertu du droit syndical et du protocole sur le droit syndical en vigueur à la S.N.C.F.A., aucun caractère de représentativité.

L'Union des Syndicats chrétiens des Cheminots d'Algérie (C.F.T.C.), représentative, continue, animée par un Comité dont les principaux responsables sont : le secrétaire du Secteur d'Oran, celui de Constantine et celui de l'Algérois.

### VINS ROUGES DE TABLE

### VINS FINS - BANYULS MUSCATS VIEUX

Demandez prix et conditions spéciales pour Cheminots

**Ets MARCEL BOY** RIVESALTES (P.-O.)

POUR 6 versements de 30 NF

Le d'ASSAS-LUX avec Télémètre :

L'appareil de l'an 1960 pour le triomphe de la photo en noir et en couleurs. Objectif très lumineux Boyer à lentilles traitées. Obturateur : Pose, vitesses lentes et instantanées jusqu'à 300° de seconde. Déclencheur sur le boîtier évitant les "bougies", prise flash, prise pour retardateur, écrou de pied, viseur électronique très clair. Sac cuir véritable, valeur 30 NF, offert aux Clients passant commande immédiatement en joignant cette annonce.

Pour 6 versements de 17,50 NF

Le CADY 6x6 permet 12 splendides vues 6x6. Tout métal gainé il comporte : 1 Objectif lumineux Anastigmat 1:6, 3F. 75 mm. 1 Obturateur de classe pose et 25° & 75° de seconde, prise flash, griffe pour Télémètre. Supplément pour le Télémètre 21 NF. Sac cuir véritable, valeur 30 NF, offert aux Clients passant commande immédiatement en joignant cette annonce.

SOCIÉTÉ D'HORLOGERIE du DOUBS - 106, r. Lafayette, PARIS X\*

234 D

# AUGMENTATIONS BRUTES A LA 1<sup>e</sup> ÉTAPE

Juin 1960 par rapport à Mai 1960

Echelle	Echelon	Augmentation mensuelle (Primes exclues)	Augmentation de la prime			1/12 augmentat. ou diminution de la P. F. A.	Augmentation totale
			Adm.	EX/VB	MT		
1	Essai 5 9	5,90	3,10	5,30	5,30	+ 3,50	9,10
		5,20	3,10	5,30	5,30	+ 2,60	9,30
		9,30	3,10	5,30	5,30	+ 2,30	11,50
2	Essai 2 9	6,30	3,50	6,80	6,80	+ 3,00	12,60
		7,20	3,50	6,80	6,80	+ 2,80	13,00
		12,10	3,50	6,80	6,80	+ 2,30	14,90
3	Essai 5 9	5,50	2,90	5,80		+ 2,50	8,90
		10,10	2,90	5,80		+ 2,30	8,70
		12,60	2,90	5,80		+ 2,00	10,90
4	Essai 5 9	7,50	2,30	4,80		+ 2,20	13,50
		9,70	2,30	4,80		+ 1,80	13,80
		9,70	2,30	4,80		+ 1,80	16,80
5	Essai 5 9	7,40				+ 1,80	17,90
		8,90				+ 1,80	21,20
		8,30				+ 1,80	20,40
6	Essai 7 9	12,60				+ 2,00	12,00
		8,00				+ 1,70	14,50
		9,50				+ 1,90	13,80
7	Essai 7 9	13,10				+ 2,10	16,30
		8,80				+ 1,90	13,80
		9,10				+ 1,90	16,30

## APRÈS LA SÉANCE DU 19 MAI

### La C.F.T.C. fait le point dans une lettre au Président de la Commission

DF 509

Paris, le 20 mai 1960.

Monsieur le Président de la Commission Mixte S.N.C.F.

Monsieur le Président,

Ainsi que j'ai eu l'occasion de l'indiquer au cours de la séance du jeudi 19 février 1960, la Fédération des cheminots C.F.T.C., qui a réclamé depuis plusieurs années une modification profonde du système de rémunération en vigueur dans la profession, considère qu'il est de l'intérêt des cheminots d'aboutir à un accord en commission. Le volumineux courrier que nous avons reçu (y compris les résolutions signées sur le tas) et les contacts directs avec les cheminots ne peuvent que me confirmer dans cette idée que ceux-ci attendent, non pas un système parfait, mais quelque chose de meilleur, offrant une souplesse plus grande que le système actuel et ouvrant ainsi des possibilités plus larges de rémunération réelle.

Ceci étant, il serait vain de ne pas attacher la plus grande importance à certains aspects qui sont d'autant plus difficiles à régler que leur fondement est impossible à déceler. Cependant des habitudes ont été prises depuis de longues années par certains responsables de l'autorité qui font payer parfois cherement, à leurs subordonnés des incompatibilités d'humeur, des divergences politiques ou syndicales, etc... par le biais d'une simple absence de proposition de promotion jamais motivée autrement que

par une appréciation in-globo de la manière de servir ou par relativité avec les autres postulants. Ces méthodes qui, dans la plupart des cas, échappent au contrôle des dirigeants au niveau le plus élevé, ont contribué à créer le climat de méfiance qui existe présentement dans la profession et qui conduit ceux qui en ont été ou en sont encore victimes à réclamer des garanties d'automatique telles que les organisations syndicales les ont proposées pour les déclenchements d'indices.

En l'état actuel des discussions, la commission risque de rejeter une réforme qui engage l'avenir, parce qu'elle n'aura pas trouvé une formule susceptible de renverser les habitudes néfastes auxquelles j'ai fait allusion.

Ce que veulent les cheminots, en définitive, c'est pour une part que ceux dont le développement de carrière est limité puissent normalement accéder à l'indice maximum, et d'autre part, que ceux à qui on refuse cette promotion soient informés des motifs de ce refus et aient la possibilité de se défendre.

Il me semble que si sur ces deux points de principe un accord peut être trouvé en commission, le problème des indices doit être réglé, le reste n'étant plus qu'une question rédactionnelle, importante certes mais secondaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueux sentiments.

A. NICOLAS.

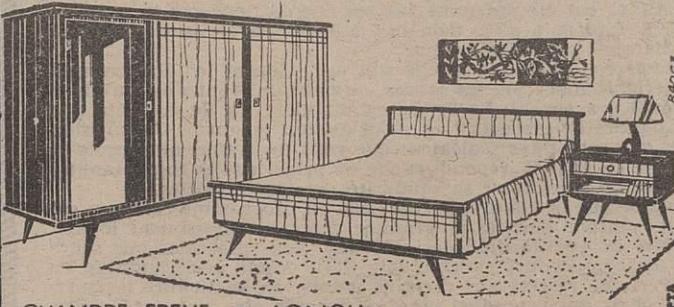
**NOTA.** — Les services d'espionnage de la C.G.T. sont incomplètement organisés. En effet, dans la « Tribune des Cheminots » du 25 mai, il est question de « négociations occultes, deux représentants de la C.F.T.C. se sont rendus chez le Président JOUBERT, le vendredi 20 mai, à 17 heures... ». Nous n'avons pas cru devoir demander l'autorisation au camarade SEGUY, auteur de ces élucubrations, pour remettre au Président de la Commission la lettre ci-dessus résumant la position défendue avec arêté la veille par la C.F.T.C. à la Commission mixte.

## CHEMINOTS

**gagnez 20 à 30%**

en achetant vos meubles chez Mr Ségalot.

Pour les choisir tranquillement, demandez le luxueux catalogue en couleurs gratuit Réf. 129



CHAMBRE FRENE et ACAJOU (bois de placage traité en ébénisterie) comprenant : Armoire de rangement 160 x 180 x 55. Lit pour literie de 140. Table de chevet

**829 NF**

82.900 F.

\* Livraison et installation gratuites dans toute la France  
★ Assurance "Crédit maladie" gratuite  
★ Les plus longs crédits

**Merci M'SÉGALOT, ça, c'est du Meuble !**

**SÉGALOT**

52 av. du G<sup>e</sup> Leclerc - Paris 14<sup>e</sup>  
métro : Mouton-Duvernet

PARKING

OUVERT TOUS LES JOURS SAUF DIMANCHE

**50<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE**

REMISE EXCEPTIONNELLE TRES IMPORTANTE

Quand tu auras lu ce journal

**Passe-le à un camarade**

Echelle	Echelon	Augmentation mensuelle	1/12 augment. ou diminution de la P. F. A.	Augmentation totale
8	7	9,10	+ 2,20	11,30
8 bis	7	9,30	+ 2,20	11,50
9	7	12,60	+ 2,30	14,90
9	9	13,00	+ 2,40	15,40
9 bis	7	8,90	+ 2,20	11,10
9 bis	9	8,70	+ 2,20	10,90
10	7	13,50	+ 2,40	15,90
10	9	13,40	+ 2,50	15,90
11	7	14,60	+ 2,70	17,30
11	9	13,80	+ 2,70	16,50
12	7	16,10	+ 3,50	19,00
12	9	14,00	+ 3,60	16,80
13	8	20,30	+ 3,50	23,80
13	9	18,90	+ 3,60	22,50
14	8	22,30	+ 3,90	26,20
14	9	20,20	+ 3,80	24,00
15	8	24,40	+ 4,40	28,80
15	9	22,70	+ 4,40	27,10
16	8	28,40	— 5,00	33,40
16	9	26,20	+ 5,00	31,20
17	8	44,00	— 3,40	40,60
17	9	42,50	— 3,70	38,80
18	8	63,50	— 13,30	50,20
18	9	63,10	— 13,90	49,20
19	8	82,30	— 25,50	56,80
19	9	80,50	— 26,80	53,70
T1	5	107,90	— 39,70	68,20
T1	7	108,70	— 40,80	67,90
T2	6	7,90	+ 1,60	9,50
T2	7	12,10	+ 1,80	13,90
T3	6	8,40	+ 1,80	10,20
T3	7	9,00	+ 1,90	10,90
T4	6	9,40	+ 2,00	11,40
T4	7	9,60	+ 2,00	11,60
T4	6	18,90	+ 2,90	21,80
T4	7	13,30	+ 2,50	15,80

## NOUVELLE GRILLE (Coefficients essais et 9<sup>e</sup> échelon)

Echelles	INDICES		
	O	A	B
1	100/120	100/120	103/124
2	110/132	115/138	118/142
3	115/138	121/145	124/149
4	121/145	127/152	131/157
5	128/154	135/162	139/167
6	138/166	145/174	150/180
7	148/178	156/187	162/194
8	161/193	169/203	176/211
8 bis	174/209	183/220	190/228
9 bis	164/197	175/210	183/220
10	178/214	190/228	199/239
11	194/233	208/250	217/260
12	212/254	227/272	238/286
13	234/281	250/300	262/314
14	257/308	275/330	289/347
15	282/338	303/364	318/382
16	310/372		

# LA VÉRITÉ SUR L'ACTION DE LA C.F.T.C.

## LES DÉBATS AUX DERNIÈRES SÉANCES DE LA COMMISSION MIXTE

SEANCES DU JEUDI 19 MAI 1960

### Première Séance

La F.G.A.C.C. est présente et donne connaissance d'un texte demandant notamment le classement des Rouleurs en trois échelles : T2 les agents en second, T3 mécaniciens de manœuvre et élèves, T4 conducteurs et mécaniciens.

Le Président remercie la délégation F.G.A.C.C. qui est invitée à sortir.

Sur une question du Président, nous avons indiqué que nous précisierons notre position au temps où nous étions dans la séance.

La S.N.C.F. donne ensuite sa réponse aux autres propositions telles qu'elles déboulent de la déclaration commune du 12 mai et de celles que nous avons ajoutées : Transposition, Primes, Indice L, Modernisation.

Il apparaît que le seul point de résistance est le passage automatique au bout de 7 ans maximum d'un indice à l'indice supérieur.

La discussion qui a suivi n'a pas fait modifier la position de la S.N.C.F.

La C.G.C. propose alors sur ce point une disposition qui prévoit qu'au terme du délai de 7 ans, le cas de l'agent doit être soumis au Chef du Service pour le personnel d'exécution et au Directeur pour le personnel de maîtrise et Cadres.

### Deuxième Séance

A la reprise de cette séance, la S.N.C.F. remet aux organisations un projet qui comporte cette fois-ci 21 échelles et deux indices (A et B), plus un indice de transposition, Primes, etc., mais n'apporte aucune réponse à la question du passage automatique de l'indice A à l'indice B à l'ancienneté dans l'échelle.

La C.G.C. et nous-mêmes faisons connaître que nous n'avions pas d'hostilité au départ contre ce projet, mais que ce qui conditionnait la suite était le principe du passage d'un indice à l'autre.

F.O. le rejette en disant qu'il augmentait la hiérarchie (ce qui est faux puisque le point extrême est 670 au lieu de 684), les C.A. le rejettent également et l'échelle 10 devient la troisième place.

La S.N.C.F. fait alors un grand discours sur ses reculs successifs : du passage au seul choix S.N.C.F., elle a admis d'abord la participation des délégués puis admis que l'ancienneté dans l'échelle joue un rôle prédominant dans le déclenchement des indices ; elle nous propose maintenant de garantir dans les promotions en indices un pourcentage de promotion automatique à l'ancienneté dans l'échelle, ce pourcentage étant relativement fort pour le personnel exécution, moins fort pour le personnel maîtrise et pratiquement nul pour les cadres.

Cette proposition était faite verbalement et sans garantie du nombre des promotions totales annuelles. Toutes les Organisations syndicales, sauf la C.G.C., ont repoussé cette proposition. La S.N.C.F. admet cette suggestion et il est convenu que la séance est suspendue à nouveau jusqu'à samedi matin 21 mai.

SEANCES DU SAMEDI 20 MAI 1960

### Première Séance

Le début de la séance, le Président lit une lettre de la F.G.A.C.C. qui considère que le projet de vingt et une échelles et deux indices est meilleur que l'ancien, mais qui, faute d'avoir des précisions sur le passage automatique d'un indice à l'autre, ne peut donner son accord.

La S.N.C.F. expose alors une nouvelle formule sur le problème des indices et demande une suspension de séance pour l'élaboration d'un texte qui est ensuite remis aux organisations syndicales. Après étude, un certain nombre de questions sont posées :

### Questions C.F.T.C.

1<sup>o</sup> A quoi s'appliquent les 10 % et les 40 % du premier alinéa ?

REPONSE. — Ces pourcentages s'appliquent : pour les 10 %, à la totalité des agents d'un même grade pour une conscription de notation donnée qui se trouvent sur l'indice A ; les 40 % pour l'indice B s'appliquent sur la totalité des agents de grade, qui sont sur l'indice A ou sur l'indice B.

2<sup>o</sup> Pourquoi le deuxième alinéa n'est-il pas « assuré » mais « satisfaisant » ne paraisse-t-il pas garantir que la S.N.C.F. propose, c'est-à-dire l'indice B aux agents qui n'auraient bénéficié que d'une promotion dans leur carrière.

REPONSE. — La S.N.C.F. veut que les agents ayant eu, au plus, une promotion dans leur carrière partent en retraite à l'indice B. Ainsi, pour les agents qui n'avaient pas bénéficié d'une promotion dans leur carrière.

3<sup>o</sup> La notion de 40 % et le second alinéa paraissent en contradiction.

REPONSE. — La notion de 40 % pourra poser un problème, pour quelques grades seulement, d'ici cinq ou six ans. Nous n'avons pas d'objection à réexaminer le moment venu pour ces cas.

4<sup>o</sup> Lorsqu'un agent, selon la procédure de l'alina A, doit obligatoirement passer à B et que le notateur s'y oppose, nous demandons que son cas soit obligatoirement, c'est-à-dire sous demande des délégués ou de l'intérêt, soumis à l'échelon supérieur qui comprendra également les délégués, la procédure devant être la même que pour la notation aptitude actuelle.

REPONSE. — La S.N.C.F. est d'accord.

### Questions des autres organisations

1<sup>o</sup> On parle de choix et pas beaucoup d'automatisme.

REPONSE. — Le mot automatisme n'est pas employé, mais examinez bien si dans certains cas cette formule n'est pas meilleure que ce que vous demandez.

2<sup>o</sup> Pourquoi le pourcentage de passage à l'ancienneté pour la maîtrise n'est-il pas à égale distance du pourcentage « exécutant » et du pourcentage « cadres » ?

REPONSE. — La S.N.C.F. admet 15 % au lieu de 10 % pour la maîtrise.

Un débat s'engage ensuite sur quelques autres points du projet, et notamment :

PRIMES. — Elles restent en l'état, sauf hiérarchie des taux de base à mettre en parallèle avec les coefficients de l'indice A et alignement réel des primes E.X. et V.B. Le problème des primes sera l'objet d'une discussion à part.

P.F.A. — Réserve jusqu'au soir, compte tenu que le système proposé ne modifie en rien la somme annuelle perçue par les actifs, mais permet une plus importante majoration des petites retraites. La C.F.T.C. propose dans le but de réduire les écarts de zone sur la rémunération annuelle, un treizième mois uniforme sur la résidence moyenne (15 à 20 %), mais nous ne sommes suivis ni par les autres organisations, ni par la S.N.C.F.

TRANSPOSITION. — Par rapport à l'ancien projet à trois indices, le nouveau projet apporte deux points de plus aux échelles 2 et 9 autres, mais nous demandons de majorer à nouveau pour l'indice 0 de 1 % les coefficients des premiers échelons de l'échelle 2 et les derniers échelons de l'échelle 9.

Avant de suspendre la séance, le Président, à la demande de la C.F.T.C., précise que seuls les signataires d'un accord sur ces bases discuteront des modalités d'application et des modifications aux autres chapitres du statut en déclenchant. Il précise par ailleurs que sur ce point d'un projet de système de rémunération, la procédure de conciliation ne peut pas jouer.

### Suspension de Séance

Pendant la suspension de séance, nous faisons le point par rapport aux nouveaux éléments.

INDICE. — La nouvelle proposition S.N.C.F. connaît à ce que nous connaissons, les agents passent à l'indice B avec une quasi-certitude au bout de huit ans dans le grade. Pour certains grades, cette certitude de passage en B sera plus rapide. Le seul point litigieux est les 40 % qui peut se poser après 1965, mais que la S.N.C.F. accepte de revoir.

SUR LES AUTRES POINTS. — Nous avons satisfaction dans le projet à vingt et une échelles qui laisse en l'état les primes, l'indice L, la coupure, etc.

## L'ACCORD N'AYANT PU SE FAIRE sur les nouveaux principes de la rémunération

le Ministre, compte tenu des attendus ci-dessous, en a décidé la mise en application par décision ministérielle

PARIS, le 24 mai 1960.

Monsieur le Secrétaire Général,

Je vous prie de bien vouloir adresser ci-joint copie des conclusions que j'ai été amené à tirer des travaux de la Commission mixte. Je vous rappelle que le Statut à l'issue de la dernière séance du 21 mai écoulé.

Ces conclusions ont été approuvées par le ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme, par D. M. de ce jour.

Dans ces conditions, la Commission du Statut se réunira exceptionnellement lundi prochain 30 mai, à 9 h. 30, avec l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

— Répartition des crédits restants de l'exercice 1960 dans le cadre des réformes de structure de la rémunération.

Je vous prie de bien vouloir assister à cette réunion.

Par ailleurs, je pense devoir vous indiquer que la S.N.C.F. sera prochainement en mesure de faire une communication à la Commission, relative à l'aménagement des compléments familiaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président de la Commission,  
G. JOUBERT.

CONSIDERANT que toutes les organisations syndicales ont demandé une réforme de la rémunération des cheminots,

CONSIDERANT que certaines d'entre elles ont donné leur accord au projet de réforme de structures de la rémunération,

CONSIDERANT que celles qui n'ont pas donné leur accord sur l'ensemble du projet n'ont pas pourtant exprimé leur désaccord sur toutes ses dispositions,

CONSIDERANT que le projet S.N.C.F. constitue une étape nécessaire à l'examen des problèmes relatifs à la modernisation et à leurs améliorations sociales,

CONSIDERANT que le projet S.N.C.F. porte en soi les germes d'une stabilité sociale,

CONSIDERANT que la Commission Mixte du statut aura la possibilité d'examiner les modalités d'application des principes qui se sont dégagés au cours des réunions,

CONSIDERANT enfin que le projet de la S.N.C.F. constitue un ensemble, sans doute parfaitable, mais qui apporte à tous les cheminots des améliorations qui, pour être de valeur différente suivant les catégories, n'en sont pas moins réelles pour tous,

ESTIME que le projet devrait être mis en application sans délai.

## LES PRINCIPES DE LA NOUVELLE RÉMUNÉRATION

Ce document a pour objet de poser les principes directeurs qui régissent la partie de l'échelle d'indice qui suit pour effet de modifier la présente, mais, si elle est aménagée à l'indice 0, pour l'élaboration du Statut qui sont intéressés que pour la fixation de la rémunération.

Ces principes sont les suivants :

### ARTICLE PREMIER

Le personnel de cadre permanent sera placé sur 19 échelles numérotées de 1 à 19 et deux échelles bis : 8 bis et 9 bis.

Le personnel de conduite reste placé sur quatre échelles particulières numérotées de T1 à T4 et le personnel à service discontinu sur cinq échelles particulières numérotées de D1 à D5.

### ARTICLE 2

A chaque échelle de traitement correspondent deux indices A et B. A titre transitoire, il est créé un indice 0, utilisé pour la transposition des grades actuels.

### ARTICLE 3

Les grades en vigueur à ce jour seront transposés en indice 0 sur la nouvelle grille conformément au tableau de transposition arrêté en Commission Mixte du Statut.

Ce tableau de transposition sera également applicable aux agents déjà retraités.

### ARTICLE 4

La rémunération afférente à chaque indice de chaque échelle est fonction de l'indice de rémunération correspondant au passage de l'échelle à l'indice 0, et l'indemnité de résidence pour le retraité pour une valeur fixée forfaitairement par Service.

Une prime de fin d'année, susceptible de retenues, égale à une mensualité (traitement + part d'indemnité de résidence) dont le montant peut varier entre 15 et 25 % du total des éléments précédents et d'une prime moyenne forfaitaire, la même pour tous services.

Ces éléments sont entièrement hiérarchisés, c'est-à-dire que leur valeur mensuelle, pour un agent donné, est obtenue en multipliant le coefficient de son échelon, de son indice et de son échelle par la valeur de base des éléments ci-dessus.

La grille des coefficients hiérarchiques figure à l'Annexe I au précédent document.

### ARTICLE 5

Les avancements dans les échelles à lieu au choix près notation... d'aptitude dans les conditions fixées par le Statut.

b) L'attribution d'indices de choix a lieu suivant une procédure analogue à celle en vigueur pour la notation d'aptitude et qui sera précisée en Commission Mixte du Statut.

Un débat s'engage ensuite sur quelques autres points du projet, et notamment :

PRIMES. — Elles restent en l'état, sauf hiérarchie des taux de base à mettre en parallèle avec les coefficients de l'indice A et alignement réel des primes E.X. et V.B. Le problème des primes sera l'objet d'une discussion à part.

P.F.A. — Réserve jusqu'au soir, compte tenu que le système proposé ne modifie en rien la somme annuelle perçue par les actifs, mais permet une plus importante majoration des petites retraites. La C.F.T.C. propose dans le but de réduire les écarts de zone sur la rémunération annuelle, un treizième mois uniforme sur la résidence moyenne (15 à 20 %), mais nous ne sommes suivis ni par les autres organisations, ni par la S.N.C.F.

TRANSPOSITION. — Par rapport à l'ancien projet à trois indices, le nouveau projet apporte deux points de plus aux échelles 2 et 9 autres, mais nous demandons de majorer à nouveau pour l'indice 0 de 1 % les coefficients des premiers échelons de l'échelle 2 et les derniers échelons de l'échelle 9.

Avant de suspendre la séance, le Président, à la demande de la C.F.T.C., précise que seuls les signataires d'un accord sur ces bases discuteront des modalités d'application et des modifications aux autres chapitres du statut en déclenchant. Il précise par ailleurs que sur ce point d'un projet de système de rémunération, la procédure de conciliation ne peut pas jouer.

Le débat s'engage ensuite sur quelques autres points du projet, et notamment :

PRIMES. — Elles restent en l'état, sauf hiérarchie des taux de base à mettre en parallèle avec les coefficients de l'indice A et alignement réel des primes E.X. et V.B. Le problème des primes sera l'objet d'une discussion à part.

SUR LES AUTRES POINTS. — Nous avons satisfaction dans le projet à vingt et une échelles qui laisse en l'état les primes, l'indice L, la coupure, etc.

## La C.F.T.C. est-elle d'accord avec le nouveau système ?

Cette question ne devrait pas se poser. La C.F.T.C. A DONNE SON ACCORD À LA REUNION DE LA COMMISSION MIXTE DU 21 MAI 1960. Aucun des arguments donnés par les adversaires, qui sont d'ailleurs beaucoup plus DES ADVERSAIRES DE LA C.F.T.C. parce qu'elle les gêne que des adversaires du nouveau système de rémunération, n'est parvenu à la convaincre qu'elle s'était trompée. Dans ces conditions, LA C.F.T.C. AYANT FAIT SON TRAVAIL D'ORGANISATION SYNDICALE C'EST-A-DIRE AGISSANT DANS L'INTERET DES CHEMINOTS n'a pas de raison de changer d'avis même si ses ennemis hurlent et font hurler les gens mal informés.

## La hiérarchie est-elle plus importante que dans le programme commun ?

Lorsque la transposition à l'indice 0 sera terminée, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> juin 1961 ou plus tard, LA HIERARCHIE SERA 100/570. Donc, elle sera à peu près celle du programme commun qui prévoyait 100/560, ENCORE CONVIENT-IL DE SOULIGER QUE L'EMBAUCHE-SAGE SE FAISANT A L'ÉCHELLE 2 (SAUF POUR LES PREPOSES AUX TRAVAUX MAINTENANCE) LA GRILLE REELLE SERA : 100/520.

Dans le système définitif, après la suppression de l'indice 0 LA GRILLE SERA DE 100/670 ET EN PARTANT DE L'ÉCHELLE 2 : 100/582. Il convient de souligner que DANS LE PROGRAMME COMMUN, IL N'ETAIT PAS QUESTION DE SUPPRIMER LES MAJORATIONS SPECIALES DE PRIME DE FIN D'ANNÉE DES AGENTS DES ÉCHELLES 16 A 19, NI DE SUPPRIMER LES INDEMNITES DE QUALIFICATION PAYÉES AUX ATTACHES. Nous nous réjouissons de voir les anomalies disparaître mais il convient alors d'accepter la compensation normale par les 22 points supplémentaires qui comportent la grille. A PROPOS DE L'ÉCHELLE 1, IL SERAIT PEUT-ÊTRE UTILE DE PREVOIR LE PASSAGE A L'ÉCHELLE 2 DES AGENTS QUI S'Y TROUVENT DANS UN DELAI à FIXER DANS UN ACCORD, SI UN ACCORD EST ENCORE POSSIBLE APRÈS LES DEBORDES-MENTS DE DEMAGOGIE DE CES SEMAINES PASSES.

## Le passage de l'indice A à l'indice B est-il garanti ?

Il y a LES TEXTES qui pré

## AU CARILLON D'OR



22, 24, AV. SECRÉTAN. PARIS. NORD 32-87. MÉTRO JAURES  
REMISE 10% AUX CHEMINOTS

1959 — GRANDE ANNÉE  
BEAUJOLAIS - BOURGOGNE - CÔTE DU RHÔNE  
CHATEAUNEUF DU PAPE - Vins mousseux, méthode champenoise  
Vente directe au consommateur :  
24 BOUTEILLES ASSORTIES DEPUIS 70 NF.  
à choisir sur notre tarif  
MARIN PONCET, ANSE (Rhône) Tarif envoyé gratuitement

**GODIN**

R. ANSTELL et Cie  
GUISE (Aisne)  
BRUXELLES

**Foyer 1413**  
Feu continu pour tous  
charbons maigres et coke  
Volume chauffé : 100 à 160 m<sup>3</sup>

Larg. 380, Prof. 380, Haut. 610  
Diam. tuyau 97 Poids approx.  
d'exp. 85 kg

**Mixte 4844 T - 3 feux - Thermostat**  
Four mixte tous gaz et charbon  
Encombrement : larg. 850, prof. 550, haut. 800  
Four : larg. 380, prof. 385, haut. 255  
Poids approx. d'expédition : 168 kg

Catalogue complet sur demande à GODIN, à Guise (Aisne) — Service 80

**Pour 10 NF**  
1.000 Frs.  
elle est à vous

et 7 versements de 14 NF  
qu'au comptant 97,20 NF

**Montre CALENDRIER 547**  
- change automatiquement de date  
- certificat "2 Etoiles" du Centre  
Technique de l'Industrie Horlogère  
- plaqué or - étanche - 20 rubis  
- ressort incassable  
- anti-chocs - anti-magnétique  
- contrôlée sur machine électronique  
- 3 positions  
- bracelet lézard véritable doublé peau  
- GARANTIE 5 ANS

**SATISFACTION TOTALE ou  
REMBOURSEMENT sous un mois**

**BON DE COMMANDE**

Nom . . . . .  
Prénom . . . . .  
Profession . . . . .  
Employeur . . . . .  
Adresse complète . . . . .



**SOCIÉTÉ d'HORLOGERIE du DOUBS**

106, Rue LAFAYETTE PARIS-X

M. Poissonnière et Gare du Nord

234 C

## BAREME DE LA GRATIFICATION D'EXPLOITATION

(Montant brut exprimé en N. F.)

### I. — AGENTS DU CADRE PERMANENT, CADRE LATERAL ET AUXILIAIRES A SOLDE MENSUELLE

Prendre en fonction de la PFA perçue en décembre la colonne PFA, la gratification apparaît dans la colonne de droite.

PFA	GE	PFA	GE	PFA	GE	PFA	GE	PFA	GE	PFA	GE
à partir des	NF.		NF.								
		24.241	38,00	50.097	78,00	75.954	118,00	101.810	158,00	127.667	198,00
		24.887	39,00	50.744	79,00	76.600	119,00	102.457	159,00	128.313	199,00
		25.534	40,00	51.390	80,00	77.247	120,00	103.103	160,00	128.960	200,00
324	1,00	26.180	41,00	52.037	81,00	77.893	121,00	103.750	161,00	129.606	201,00
970	2,00	26.827	42,00	52.683	82,00	78.540	122,00	104.396	162,00	130.253	202,00
1.617	3,00	27.473	43,00	53.330	83,00	79.186	123,00	105.043	163,00	130.899	203,00
2.263	4,00	28.119	44,00	53.976	84,00	79.832	124,00	105.689	164,00	131.545	204,00
2.909	5,00	28.766	45,00	54.622	85,00	80.479	125,00	106.335	165,00	132.192	205,00
3.556	6,00	29.412	46,00	55.269	86,00	81.125	126,00	106.982	166,00	132.838	206,00
4.202	7,00	30.059	47,00	55.915	87,00	81.772	127,00	107.628	167,00	133.485	207,00
4.849	8,00	30.705	48,00	56.562	88,00	82.418	128,00	108.275	168,00	134.131	208,00
5.495	9,00	31.352	49,00	57.208	89,00	83.064	129,00	108.921	169,00	134.777	209,00
6.141	10,00	31.998	50,00	57.854	90,00	83.711	130,00	109.567	170,00	135.424	210,00
6.788	11,00	32.644	51,00	58.501	91,00	84.357	131,00	110.214	171,00	136.070	211,00
7.434	12,00	33.291	52,00	59.147	92,00	85.004	132,00	110.860	172,00	136.717	212,00
8.081	13,00	33.937	53,00	59.794	93,00	85.650	133,00	111.507	173,00	137.363	213,00
8.727	14,00	34.584	54,00	60.440	94,00	86.297	134,00	112.153	174,00	138.010	214,00
9.373	15,00	35.230	55,00	61.086	95,00	86.943	135,00	112.799	175,00	138.656	215,00
10.020	16,00	35.876	56,00	61.733	96,00	87.589	136,00	113.446	176,00	139.302	216,00
10.666	17,00	36.523	57,00	62.379	97,00	88.236	137,00	114.092	177,00	139.949	217,00
11.313	18,00	37.169	58,00	63.026	98,00	88.882	138,00	114.739	178,00	140.595	218,00
11.959	19,00	37.816	59,00	63.672	99,00	89.529	139,00	115.385	179,00	141.242	219,00
12.606	20,00	38.462	60,00	64.319	100,00	90.175	140,00	116.032	180,00	141.888	220,00
13.252	21,00	39.108	61,00	64.965	101,00	90.821	141,00	116.678	181,00	142.534	221,00
13.898	22,00	39.755	62,00	65.611	102,00	91.468	142,00	117.324	182,00	143.181	222,00
14.545	23,00	40.401	63,00	66.258	103,00	92.114	143,00	117.971	183,00	143.827	223,00
15.191	24,00	41.048	64,00	66.904	104,00	92.761	144,00	118.617	184,00	144.474	224,00
15.838	25,00	41.694	65,00	67.551	105,00	93.407	145,00	119.264	185,00	145.120	225,00
16.484	26,00	42.341	66,00	68.197	106,00	94.054	146,00	119.910	186,00	145.766	226,00
17.130	27,00	42.987	67,00	68.843	107,00	94.700	147,00	120.556	187,00	146.413	227,00
17.777	28,00	43.633	68,00	69.490	108,00	95.346	148,00	121.203	188,00	147.059	228,00
18.423	29,00	44.280	69,00	70.136	109,00	95.993	149,00	121.849	189,00	147.706	229,00
19.070	30,00	44.926	70,00	70.783	110,00	96.639	150,00	122.496	190,00	148.352	230,00
19.716	31,00	45.573	71,00	71.429	111,00	97.286	151,00	123.142	191,00	148.999	231,00
20.362	32,00	46.219	72,00	72.075	112,00	97.932	152,00	123.788	192,00	149.645	232,00
21.009	33,00	46.865	73,00	72.722	113,00	98.578	153,00	124.435	193,00	150.291	233,00
21.655	34,00	47.512	74,00	73.368	114,00	99.225	154,00	125.081	194,00	150.938	234,00
22.302	35,00	48.158	75,00	74.015	115,00	99.871	155,00	125.728	195,00	151.584	235,00
22.948	36,00	48.805	76,00	74.661	116,00	100.518	156,00	126.374	196,00	152.231	236,00
23.595	37,00	49.451	77,00	75.306	117,00	101.164	157,00	127.021	197,00	152.877	237,00
		163.220	253,00	174.855	271,00	186.490	289,00	198.126	307,00	209.761	325,00
		163.866	254,00	175.501	272,00	187.137	290,00	198.772	308,00	210.408	326,00
		164.512	255,00	176.148	273,00	187.783	291,00	199.419	309,00	211.054	327,00
153.523	238,00	165.159	256,00	176.794	274,00	188.430	292,00	200.065	310,00	211.7	

## CONTRE LA COMPRESSION DES EFFECTIFS POUR DES ROULEMENTS HUMAINS

# SUR DEUX GRÈVES

**V**ILLENEUVE-SAINT-GEORGES... LYON... deux grandes gares de la Région Sud-Est ! Deux batailles livrées et gagnées parce que parties sur des bases solides, elles ont rassemblé dans le choc la totalité des Cheminots de l'Exploitation.

Luttes localisées, mais dirigées, coordonnées par les responsables et les militants syndicaux. Elles font la preuve, si cela était encore nécessaire, que même l'action la plus petite ne peut être accomplie sans la direction, le soutien du syndicalisme. Aucune revendication, fuisse-t-elle la plus légitime, ne saurait aboutir si la responsabilité n'en est pas assumée par les représentants des Fédérations nationales. La solution ne peut intervenir que s'il y a des hommes capables de diriger les pourparlers au nom de la masse des camarades.

Nos camarades inorganisés ont dû sentir combien la puissance syndicale était indispensable au monde du travail et qu'il était de leur devoir, après cette expérience, non seulement de soutenir le Mouvement dans les périodes dures, mais surtout d'être partie prenante et agissante au sein d'une organisation. En notre époque moderne, l'Homme isolé ne pense plus et ne progresse plus.

Malgré ces deux victoires les problèmes ne sont pas pour autant résolus. Si la S.N.C.F. recule, elle est prête à agir à la moindre faiblesse, dès qu'elle s'apercevra qu'il peut exister une défiance vis-à-vis des Centrales syndicales. Ce n'est qu'en augmentant la confiance réelle des travailleurs en leurs organismes représentatifs que les cheminots obligeront la Direction à arrêter définitivement les mesures impopulaires et néfastes.

Ceux qui organisent le travail oublient volontiers la période où étant « exécutants » ils vitupéraient contre le surcroit de travail imposé par leurs prédecesseurs aux postes qu'ils occupent aujourd'hui. Ils deviennent des machines à calculer le temps, à réduire le personnel, sans tenir compte du facteur humain, suivant en cela certains de ces dirigeants qui traduisent la peine des hommes par des formules mathématiques.

Pour nous syndicalistes C.F.T.C., s'il est normal de fournir à l'entreprise le travail pour lequel nous sommes payés, il n'en est pas moins vrai que la dignité du travailleur est infiniment respectable et que la valeur de la personne humaine a plus de poids que la valeur technique.

Toute décision engageant la personne du travailleur, sa vie familiale, les loisirs auxquels il a droit, doit être soumise et discutée dans des organismes paritaires avant d'entrer en application. Les représentants du personnel doivent pouvoir, après étude, attirer l'attention des dirigeants sur les conséquences des modifications du régime de travail et notamment sur les coupures. D'ailleurs ces dernières vont à l'encontre des directives données

## AUX EX-AGENTS des chemins de fer Tunisiens

Un document très complet sur le contentieux des affaires tunisiennes a été édifié par notre service Juridique.

Il porte sur :  
 I. Garantie des pensions et retraites ;  
 II. Problèmes de l'intégration ;  
 III. Rentes d'accident du travail ;  
 IV. Protection des retraités S.N.C.F. contre les risques sociaux ;  
 V. Frais de changement de résidence ;  
 VI. Avantages annexés au contrat de travail S.N.C.F.

Pour obtenir ce document nos camarades doivent écrire à la Fédération, service Juridique, en joignant une enveloppe 14×22 centimètres timbrée à 0,50 N.F. pour la France. Pour les envois destinés à la Tunisie, joindre un coupon International de la contre-partie en dinars de 1 N.F.



# Exploitation

## Au Comité Mixte Central Exploitation

### ● Evolution du service des couchettes :

Utilisation des places de couchettes en 1959 par rapport à 1958 :

Nombre de places offertes en service dans les trains :

1<sup>re</sup> cl. 2<sup>e</sup> cl.

1958 ..... 509.648 2.298.313

1959 ..... 557.238 2.892.135

+ 9,3 % + 25,8 %

Nombre de places occupées dans les trains :

1<sup>re</sup> cl. 2<sup>e</sup> cl.

1958 ..... 277.786 1.262.140

1959 ..... 307.088 1.733.470

+ 10,5 % + 37,3 %

Le nombre de surveillants de voitures a-t-il augmenté dans les mêmes proportions ?

### ● Palettisation du détail :

Progression constante de l'utilisation des palettes. En mars dernier, il a été chargé :

- 444.400 palettes A.S. contre

- 243.200 en 1959 et 137.200 en

1958 ;

- 222.600 palettes C.A.O. contre

144.500 en 1959 et 124.900 en

1958 ;

- 30.800 palettes C.A.F. contre

20.800 en 1959 et 23.200 en

1958.

### ● Accidents du personnel :

Importante amélioration notamment pour les accidents mortels, par rapport à 1958 déjà en amélioration sur les années précédentes.

### ● Tarification :

La délégation C.F.T.C. demande qu'une étude soit entreprise sur la tarification des laines et des laitiers de hauts-fourneaux sur certaines relations pour éviter les pertes de trafic.

### ● Trafic réalisé sur les embranchements particuliers pendant l'année 1959 :

(Tonnage en millions de tonnes.)

Embranchements sur embranchements ..... 87

Embranchements sur gares .. 58

Gares sur embranchements .. 28

173 Ces tonnages représentent 83 % du tonnage total de 1959.

### ● Part du trafic effectué par trains complets :

Transportés et groupés et ramenés : 79 millions de tonnes.

### Desserte routière de Lille :

Etant donné les avantages d'ordre commercial que procure cette desserte (amélioration incontestable des délais d'acheminement, services beaucoup plus souples

auxquels la clientèle est maintenant habituée), la Direction prétend qu'il ne saurait être question actuellement de revenir à la situation ancienne.

Sur l'insistance de la délégation C.F.T.C., la Direction commerciale verra s'il est possible de faire établir un bilan d'exploitation de cette desserte.

### ● Nombre de KP (intérimaires) :

Six sur la Région Est, quatre sur la Région Sud-Est et deux sur la Méditerranée. Aucun poste de l'espèce n'est prévu sur les autres régions.

### ● Evolution du nombre de contrôleurs de gare :

CKGP + CKG + KG :

1950 1959

Est ..... 132 108

Nord ..... 136 139

Ouest ..... 139 156

Sud-Ouest ..... 252 222

Sud-Est ..... 168 146

Méditerranée ..... 104 107

Total S.N.C.F. .... 931 878

### ● Perspectives d'embauchage et d'admission au cadre permanent :

L'embauchage des auxiliaires étant réalisé en fonction des besoins, les admissions au cadre permanent seront vraisemblablement de l'ordre de 3.000 pour 1960.

### ● Mesures envisagées pour améliorer l'acheminement des écritures :

Une méthode d'acheminement des écritures des RO du régime intérieur, adapté aux nécessités nouvelles (centralisation de la comptabilité et de la taxation) est à l'essai depuis quelque temps déjà sur une Région.

### ● Révision des porte-étiquettes à voler :

La Direction examinera ce qui peut être fait pour remédier aux nombreuses détériorations.

### ● Etablissement des relevés de trains :

Etant donné les résultats satisfaisants obtenus lors des essais avec le papier hydrofuge, tous les relevés de trains seront dorénavant imprimés sur ce papier et les gares intéressées en seront dotées au fur et à mesure de l'épuisement des stocks au Magasin Général. Ces mêmes gares pourront demander la fourniture de crayons à bille spéciaux permettant l'établissement correct des relevés, notamment par temps de pluie.

Pierre VACHERAND.

## CONTROLE DE ROUTE

Une audience nous a été accordée par M. BURON, de la Direction du Service Central du Mouvement, le 6 mai.

Les questions suivantes ont été examinées :

### I. - Utilisation des SUVT

Nous avons fait état de l'abus qui est fait en ce qui concerne l'utilisation des SUVT comme KRU. Cela permet aux régions de maintenir indéfiniment ces agents, ayant subi les épreuves de l'examen de KRUAD, sur une liste d'aptitude ; on a ainsi des contrôleurs au rabais pendant la plus grande partie de l'année.

D'autre part, certaines régions ont des besoins en SUVT qui ne sont pas couverts.

M. BURON a accepté de faire une enquête sur les points précis qui lui sont signalés.

### II. - Attribution de porte-documents aux agents du contrôle de route

M. BURON fait état de l'hostilité de certains Inspecteurs du Contrôle de Route.

Il accepte toutefois, sur notre instance, de faire procéder à un essai sur toutes les régions.

### III. - Suppression de la trousse médicale qui fait double emploi avec les boîtes de grands secours

M. BURON déclare que la S.N.C.F. ne peut prendre une telle décision qui dépasse d'ailleurs sa compétence.

Par contre il veut bien examiner la possibilité de faire placer ces attributions en un lieu fixe dans le train, ce qui revient à nous en décharger ; c'est au fond ce que nous demandons.

### IV. - Examens des problèmes généraux qui se posent à la filière

Pour la première fois, M. BURON accepte qu'il soit procédé à un examen de notre situation en regard des charges qui nous sont imposées, sans pour autant s'engager à quoi que ce soit, bien entendu.

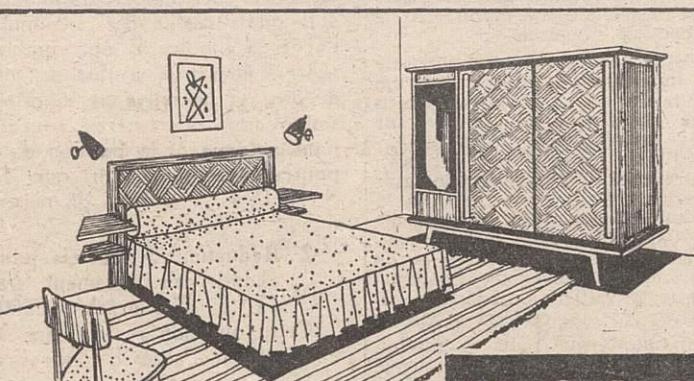
Il y a là un très net changement d'atmosphère, et si rien de positif n'a pu être arrêté, du moins l'évolution est, elle, assez nette. Ainsi notre combat de plusieurs années paraît entrer dans une phase moins fiévreuse.

Certes tout est encore à faire, mais le combat s'engage mieux.

Il est nécessaire plus que jamais que nous fassions corps. L'issue de cette bataille dépend de vous : nous vous attendons.

P. BOUQUET.

# economisez 100 NF (10.000 F) avec les Prix "Jumelés" Léviton



500 NF

LA CHAMBRE PRISE SEULE : chêne plaqué verni. Armoire 130x179x59, 1/2 penderie, 1/2 linge avec glace et 2 tiroirs à l'anglaise - Lit-dosseret, chevets attenants, de 190 pour literie de 140x188.

1.000 NF PRIX GLOBAL  
POUR CES  
2 MOBILIERS



600 NF

LA SALLE DE SÉJOUR PRISE SEULE : chêne plaqué verni. Bahut 180x96x45 - Table 130x90 - 4 chaises hêtre teinté chêne garnies plastique.

**Léviton**  
63, bd Magenta - Paris 10<sup>e</sup>

Conditions spéciales réservées à MM. les Cheminots.

18 mois de crédit accordés immédiatement sans formalités avec 10 % à la commande - 15 % à la réception.

**BON**  
pour un  
**CATALOGUE GRATUIT**  
N° 74

# 40 HEURES

# LA FÉDÉRATION C.F.T.C. SAISIT LE PREMIER MINISTRE POUR UNE DISCUSSION A LA COMMISSION-MIXTE

A plusieurs reprises, la question de la réduction des heures de travail a été posée par notre organisation à la Commission-mixte. Dans une des dernières séances le Président ayant indiqué qu'il s'agissait là d'un problème de gouvernement quant aux principes, la lettre suivante a été adressée à M. DEBRÉ :

885 - 10

Paris, le 3 juin 1960.  
Monsieur le Premier Ministre,

Parmi les différentes revendications présentées par les Cheminots et leurs organisations syndicales depuis plusieurs mois, il en est une qui leur tient particulièrement à cœur, c'est celle de la réduction de la durée du travail.

A plusieurs reprises cette question a été soulevée par notre Organisation à la Commission mixte du Statut de la S.N.C.F., mais le Président nous a indiqué qu'il s'agissait là d'un problème de Gouvernement, qui ne pouvait être réglé dans son principe qu'à cet échelon ; la Commission ayant ensuite à déterminer les modalités pratiques d'application.

Nous insistons donc, Monsieur le Premier Ministre, pour qu'une décision de votre part interienne rapidement dans le sens de l'examen par la Commission mixte du Statut de la réduction par étapes de la durée du travail dans les Chemins de Fer.

Pour vous permettre de prendre une décision en toute connaissance de cause, nous vous indiquons ci-dessous les raisons qui, pour notre part, motivent cette revendication :

1<sup>o</sup> Le texte concernant la réglementation de travail à la S.N.C.F. (approuvé par M. le Ministre des T.P. le 1<sup>er</sup> mai 1945) indique en son préambule :

« La durée légale des agents de la S.N.C.F. reste fixée à quarante heures par semaine (Loi du 21 juin 1936). Toutefois, eu égard au rôle essentiel des Chemins de Fer dans l'économie française et aux tâches particulièrement lourdes résultant des destructions de guerre, la durée normale du travail est fixée à quarante-huit heures par semaine... »

Il est bien évident que si le Chemin de Fer continue à jouer un rôle essentiel dans l'économie française, les destructions résultant de la guerre, qui avaient motivé la semaine de 48 heures, sont maintenant réparées et que cet argument considéré comme primordial en 1945 a disparu en 1960.

2<sup>o</sup> La Modernisation du Réseau de la S.N.C.F., qui a permis de ramener l'effectif des Cheminots de

500 000 en 1945 à 360 000 en 1960 n'a pas pourtant diminué la peine du personnel dans ses conditions de travail.

Une première réduction de la durée du travail serait donc une simple mesure de justice, le progrès technique de la productivité devant progressivement amener un temps de travail plus faible.

3<sup>o</sup> Le problème démographique qui, dès cette année, amène sur le marché du travail les jeunes nés en 1945. Cela est déjà sensible à la S.N.C.F. sur le nombre de jeunes candidats aux écoles d'apprentissage. Ce mouvement va d'ailleurs s'amplifier dans les années qui viennent. Il serait en ce sens anormal qu'une grande entreprise nationale, comme la S.N.C.F. continue à appliquer un horaire hebdomadaire de 48 heures et laisse au chômage des jeunes qui recherchent du travail.

4<sup>o</sup> Un plan de l'Europe, la grande majorité des réseaux de Chemins de Fer appliquent déjà une réglementation de travail basée sur une durée hebdomadaire inférieure à 48 heures. Il serait quand même regrettable que la France et la S.N.C.F., qui ont montré en ce domaine la voie du progrès social, restent en retrait sur les autres Nations européennes.

Si la discussion sur ce problème était autorisée à la Commission mixte S.N.C.F., notre organisation serait prête à faire des propositions concrètes qui permettraient sans coup et sans difficultés majeures pour la S.N.C.F. et son service de revenir par étapes à la semaine de 40 heures.

Nous espérons, Monsieur le Premier Ministre, que, compte tenu de l'importance de cette question présente pour les Cheminots, vous voudrez bien autoriser la Commission mixte de la S.N.C.F. à s'en saisir dans les délais les plus brefs.

Dans l'attente de votre décision,

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Pour le Bureau Fédéral :  
P. BUTET,  
Secrétaire général.

## NOUS NE SOMMES PAS DES SUIVEURS !

LA FEDERATION DES CHEMINOTS C.F.T.C. considérant :

- LES AVANTAGES INCONTESTABLES pour tous les cheminots (actifs et retraités) du NOUVEAU SYSTEME DE REMUNERATION ;
- Les engagements SUR L'ETUDE DES PROLONGEMENTS PROFESSIONNELS ET SOCIAUX DE LA MODERNISATION,

constatant :

- QU'AUCUNE ORGANISATION SYNDICALE N'A MANIFESTÉ DE DESACCORD FONDAMENTAL sur le nouveau projet ;
- Que les oppositions notamment de la C.G.T. et de la F.G.A.A.C. n'ont été assorties d'AUCUNE PROPOSITION CONCRETE tant en ce qui concerne le salaire de base que la répartition des coefficients ;
- Qu'UNE GREVE DE 24 HEURES LE 31 MAI dans ces conditions n'AURA POUR SEUL RESULTAT QUE LA PERTE D'UNE JOURNÉE DE SALAIRE au même titre que les grèves anarchiques précédentes ;

Soucieuse de LA DEFENSE EFFICACE DES CHEMINOTS actifs et retraités LA FEDERATION DES CHEMINOTS C.F.T.C. LES INVITE A NE PAS PARTICIPER AU MOUVEMENT DE GREVE DE 24 HEURES LANCE PAR LA C.G.T. ET LA F.G.A.A.C., GREVE DECIDEE SANS CONSULTATION DES AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES.

Le 30 mai 1960, à 17 heures.

## NOTRE AVIS

### sur la demande de conciliation adressée au Président par la C.G.T.

Paris, le 2 juin 1960.

M. le Président  
de la Commission  
Nationale  
de Conciliation  
S. N. C. F.

533 50.22

Monsieur le Président,

Nous vous accusons réception de votre lettre CT/SN 4, du 30 mai 1960, par laquelle vous nous demandez de vous faire connaître notre avis sur l'opportunité de réunir la Commission Nationale de Conciliation à la demande de la Fédération des Cheminots C. G. T.

Sur les motifs invoqués pour cette demande :

1<sup>o</sup> Passage automatique de l'indice A à l'indice B.

Notre Fédération a refusé énergiquement la promotion au choix exclusif de la Direction de la S. N. C. F.

Les concessions faites sur ce point par la S. N. C. F. : Participation des délégués du personnel, pourcentage d'avancement à l'ancienneté garantissant à la quasi-totalité des cheminots l'accès à l'indice B ont conduit notre Fédération à donner son accord au projet ainsi modifié, sous certaines réserves concernant notamment la fixation d'un pourcentage maximum que la S. N. C. F. a accepté de réexaminer.

2<sup>o</sup> Réduction des délais pour aboutir au paiement des 11 % d'ici octobre 1960.

Cette question rentre dans le cadre des modalités d'application du nouveau système.

Si l'on avait suivi la procédure initialement adoptée, elle aurait fait l'objet d'une discussion à la Commission Mixte avec les seules organisations syndicales signataires du document de base. En fait, la décision ministérielle du 24 mai 1960 a eu pour effet de permettre aux organisations syndicales, la C.G.T. en particulier, de discuter les modalités d'application du nouveau système de rémunération des cheminots.

C'est ce qu'elles ont fait à la réunion de la Commission Mixte du 31 mai 1960.

## Union Fédérale des Cadres C. F. T. C.

11<sup>e</sup> Congrès — Paris, 20 - 21 - 22 Mai 1960

## FIDÉLITÉ ET DYNAMISME

**C**'EST à Paris, au siège de la Confédération, que s'est tenu les 20, 21 et 22 mai 1960 le 11<sup>e</sup> Congrès de l'U.F.C. Près de 200 camarades « Cadres » ont suivi et participé à cette importante manifestation de la vie syndicale fédérale.

L'actualité professionnelle a donné un éclat tout particulier à ces assises et ce ne fut pas l'un des moindres intérêts de ce Congrès que l'information donnée presque heure par heure du déroulement laborieux des travaux

de la Commission Mixte du Statut par son représentant « Cadre », notre camarade Fassinotti.

L'actualité syndicale pour aussi importante qu'elle fût ne constituait pas la totalité de l'ordre du jour des travaux, loin s'en faut.

Le rapport moral qui situait l'action fédérale écoulée depuis deux ans a permis aux divers intervenants de constater combien les décisions du pouvoir pris dans les domaines économiques et sociaux avaient eu de répercussions immédiates dans le domaine de la vie professionnelle et combien l'action syndicale pour être lucide et efficace ne pouvait plus ignorer le domaine politique.

C'est ainsi que le Congrès a jugé nécessaire dans sa motion finale de souligner que la Confédération devait de prendre des positions syndicales en matière politique en dehors de toute optique de parti.

Avec la discussion du rapport « les Cadres et le Syndicalisme », il est apparu que la formule de la Fédération d'Industrie était la forme la plus efficace pour la représentation de toutes les catégories de travailleurs, la défense de leurs intérêts propres et la recherche d'une promotion collective.

Ce souci de l'unité fédérale dans le respect des particularités et la nécessité vitale de liaisons, de contacts, de travaux en commun entre les diverses catégories ont été vivement ressentis.

L'U.F.C. a marqué par là qu'elle rejettait toute forme de syndicalisme catégoriel, limité à la seule défense d'intérêts particuliers. Ses adhérents souhaitent un syndicalisme de large ouverture, librement exprimé dans un Mouvement dont la doctrine est ayant tout basse sur la dignité et le respect de l'homme.

Cette conception fondamentale et immuable de notre doctrine syndicale, on la retrouvait exprimée tout au long du rapport sur « les conséquences de la Modernisation » présenté par Vyhant. Ce rapport a permis de constater que les « Cadres » attachés à la technique sont attentifs à son développement, mais surtout soucieux de ses conséquences et de ses répercussions sur l'homme, sur le travailleur qui doit en bénéficier et non en être victime.

Signalons que dans sa motion finale, le Congrès a renouvelé son désir de voir une coopération plus étroite s'établir entre toutes les organisations de « Cadres » de la G.F.T.C. afin d'éviter le privilège excessif accordé à des organismes catégoriels de la représentation exclusive des « Cadres » auprès des Pouvoirs publics.

En conclusion nous pouvons écrire que ce Congrès a souligné l'intérêt de la participation active des cadres à la vie fédérale. On doit se féliciter qu'en dépit des difficultés que leur créent les organisations voisines, les Cadres aient si vigoureusement marqué leur attachement et leur fidélité à la C.F.T.C.

R. HONORAT,  
Secrétaire général de l'U.F.C.

## LE CHEMINOT DE FRANCE

REDACTION et ADMINISTRATION

26, rue de Montholon, 26  
PARIS (IX<sup>e</sup>)

Téléphone : TRUdaine 91-03

Compte chèque postal :  
Fédération Paris 26-44  
Abonnement annuel : 5 NF  
(compris dans la cotisation syndicale)

POUR LA PUBLICITE  
s'adresser  
AGENCE PUBLICAT  
24, bd Poissonnière - PARIS (9<sup>e</sup>)

Téléphone : PROvence 86-51

Le Gérant :  
Maurice DUBOIS

IMPRIMERIE SPÉCIALE  
du « CHEMINOT DE FRANCE »  
5, rue du Cornet, Le Mans — 48.819

Travail exécuté par des syndiqués



LE CHEMINOT DE FRANCE

LE CHEMINOT DE FRANCE

P. BUTET,  
L. FASSINOTTI,  
Membres  
de la Commission  
Nationale  
de Conciliation.



# LE CHEMINOT RETRAITÉ DE FRANCE

ORGANE de la FÉDÉRATION des SYNDICATS CHRÉTIENS des CHEMINOTS de FRANCE et des TERRITOIRES d'OUTRE MER

UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS

Maison familiale  
de vacances et de repos

## UN GRAND MERCI !

Le président de la M.F.V.R. a un devoir de reconnaissance à remplir à l'égard des très nombreux camarades retraités qui, à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle du 8 mai, ont souscrit le timbre de solidarité.

Le bel exemple qu'ils ont donné, mérite d'être suivi. Plus de 150 timbres ont été placés sur les cartes syndicales, représentant un apport de 150 Nouveaux Francs pour notre modeste trésorerie.

A tous un chaleureux merci. Et que tous sachent bien qu'ils recevront toujours au Château des Termes le plus cordial accueil, dans les meilleures conditions. Ils seront particulièrement les bienvenus après les vacances scolaires, lorsque la M.F.V.R. aura retrouvé son calme et repris sa fonction de maison de repos.

André PAILLIEUX.

## EN PAGE 8 :

Compte rendu de  
l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## BUREAU NATIONAL POUR 1960 - 1961

	MM.
Doyen d'honneur .....	DUFOUR Georges
Présidents d'honneur .....	BROSSARD Paul
Membre d'honneur .....	GAUGE Jean
Président .....	LE COZ Pierre
Vice-Présidents .....	PAILLIEUX André
Secrétaire général .....	MARGUIRON Marc
Secrétaire général adjoint chargé de la Trésorerie .....	GRIMAUT Léon
Secrétaire général adjoint .....	SIRURGUET René
Délégué général .....	GARRALDA Bernard
Secrétaires .....	CADET Henri
Trésorier adjoint .....	HAILLANT Gaston
Archiviste .....	BONNARD André
	MORICE Alphonse
	LAVIT Jean-Marie
	BOULANGER François
	BARBE Jules

## COMITÉ PERMANENT

	MM.
Président .....	PAILLIEUX André
Secrétaire général .....	SIRURGUET René
Secrétaire général adjoint .....	CADET Henri
Délégué général .....	HAILLANT Gaston
Secrétaire général adjoint chargé de la Trésorerie .....	GARRALDA Bernard
Secrétaires .....	LAVIT Jean-Marie

## NOUVELLES BRÈVES

### PROPAGANDE

Les nouvelles dispositions prises pour la modification de notre système de rémunération constituent un excellent thème de propagande.

Utilisez-le largement, d'une part avec « Le Cheminot de France » spécial de mai, d'autre part, avec les indications contenues dans l'article « A un tournant » de notre secrétaire général.

C'est à tous les cheminots traités, syndiqués ou non, qu'il faut donner toutes les explications utiles et préciser notre position largement et énergiquement appuyée par nos camarades actifs.

Nous vous laissons le choix des moyens, mais il faut que chacun de nos adhérents se considère comme mobilisé pour cette campagne très favorable à notre développement.

### TRIMESTRE DE JUILLET

Ce sera le trimestre normal dont le montant sera inférieur à celui d'avril, puisqu'il ne comportera aucun rappel.

### ASSEMBLÉE GENERALE DE LA MUTUELLE FAMILIALE

Elle aura lieu le samedi 11 juin 1960 à partir de 14 h. 30, au siège

de la Maison des Travailleurs Chrétiens, 26, rue de Montholon, Paris (9<sup>e</sup>).

Elle revêtira une importance particulière et nous demandons à nos adhérents de province, qui le pourront, d'y venir nombreux.

Il va sans dire que nous comptons sur tous nos adhérents de Paris et de la région parisienne qui n'ont pas besoin de permis et n'ont aucune dépense à engager.

### ASSEMBLÉE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'UNION FÉDÉRALE

Des études sont actuellement en cours pour modifier, dans un sens qui nous sera favorable, nous l'espérons, nos relations avec la Fédération.

Le Congrès Fédéral, qui se tiendra à la mi-septembre, prendra position sur cette question.

Nous aurons donc à nous prononcer sur la décision qui sera prise et cela ne pourra revêtir un caractère officiel que si notre avis est pris au cours d'une Assemblée générale.

Cette manifestation devrait avoir lieu très rapidement après le Congrès Fédéral et nous pensons la situer fin octobre ou commencement novembre. Bien entendu, le Conseil se réunira la veille.

### MAISON DE VACANCES DE REPOS ET DE RETRAITE

Dès maintenant, notre maison de Saint-Denis près Martel dispose de quelques chambres pour y accueillir des retraités veufs ou célibataires, obligés de vivre seuls et qui ne sont pas imposés.

Ceux de nos adhérents que cette question intéresse pourront s'adresser à M. Léon Delsert, directeur de la Maison de Vacances des Cheminots à Saint-Denis près Martel (Lot).

### CORRESPONDANCE

Les correspondances qui nous sont adressées par nos adhérents ne doivent plus l'être à titre personnel pour l'un ou l'autre de nos militants. Elles doivent être adressées à l'Union Fédérale des Cheminots Retraités, 26, rue de Montholon, Paris (9<sup>e</sup>).

### BONIFICATION DE CAMPAGNE

La question n'avance pas. Nous intervenons auprès de la Fédération des Cheminots anciens combattants pour qu'elle demande au Premier Ministre d'accorder une audience à une délégation composée de tous les représentants des organisations intéressées par la question.

## DÉCÈS

On nous signale le décès de :  
 — l'épouse de notre conseiller Pierre BOUSSANT, fondateur de la C. F. T. C. parmi les cheminots du Maroc ;  
 — M<sup>e</sup> PREVOST, épouse du dévoué trésorier du groupe de Châlons-sur-Marne ;  
 — MOULIS Louis, de Béziers ;  
 — notre dévoué camarade NICOLAS François, de Beauvais, décédé subitement au retour du Congrès ;  
 — JAUSSAUD Léon, de Lyon ;  
 — GUILLAUMAT, notre correspondant de Paris Sud-Est ;  
 — ANGLADE Emile, de Soisy-sous-Montmorency ;  
 — HEQUET Gustave, DELOBEAU André, du groupe d'Hellemmes ;  
 — MOUTET Paul, d'Arles ;  
 — et l'épouse de notre conseiller CARRE Pierre, ainsi que celle de MOREAU Sylvain, de Limoges.  
 A leurs familles, nous adressons nos chrétiennes condoléances et l'assurance de notre profonde amitié.

Producteur-Grainier cherche pr. visiter épi., tabacs, drog., bazars retraités avec notion de jardinage. Pourraient visiter également grain, fleur, etc. pr autres march. Trav. poss. tte l'année. VAUTIER, 8, rue St-Bon, Paris (4<sup>e</sup>).

# A un tournant...

À PRÈS une éclipse de 6 mois, le signataire de ces lignes, chers vieux amis, dont la nomination a été statutairement maintenue par notre Conseil du 6 mai et ratifiée par l'Assemblée générale du lendemain, a repris son poste de Secrétaire général de notre Union fédérale.

Qu'il vous dise tout d'abord que c'est avec le même cœur et avec la même énergie, qu'il continuera à défendre vos intérêts.

UN événement capital s'est produit pendant cette interruption de fonction, qui est susceptible d'apporter de profondes modifications dans notre condition.

Nous voulons parler des propositions, dont nos journaux vous ont donné l'essentiel, et qui consistent dans la modification profonde de notre système de rémunération et de sa répercussion sur nos retraites.

La question a été discutée à la commission du statut où, bien entendu, notre Union fédérale est officiellement représentée.

D'UNE façon générale nous pensons que le principe nouveau est bon et qu'il doit nous apporter des avantages ; il se rapproche d'ailleurs du système en vigueur à l'E.G.F.

Nous n'entrerons pas dans le détail, notre page de journal n'y suffirait pas. Nous dirons, dans la brièveté nécessaire d'un article, qu'en ce qui nous concerne, il existe quelques points de friction que nous allons énumérer.

### 1) LES ELEMENTS COMPTANT POUR LA RETRAITE

Le projet prévoit un changement sur ce point ; le traitement fixe, les primes de toutes natures continuent à entrer en compte. La prime de fin d'année demeure.

Disons, pour être objectifs, que l'indemnité spéciale dégressive payée aux agents en activité les moins rémunérés, est également incorporée dans le traitement ce qui aura pour effet d'augmenter les petites pensions, ce dont nous nous félicitons, puisque notre souci majeur a toujours été de défendre plus particulièrement les plus défavorisés d'entre nous.

Tout cela ne saurait cependant nous satisfaire, puisque nous réclamons depuis très longtemps, l'incorporation dans la retraite, conformément à l'esprit de la loi de 1909, de tous les éléments de salaire, n'ayant pas le caractère d'une gratification ou d'un remboursement de frais.

Nous restons fermement attachés à cette revendication essentielle et peut-être, au fur et à mesure du déblocage des crédits, n'est-il pas vain d'espérer qu'un jour... ? Nous bâtonnons, en effet, pour l'avenir.

### 2) GLISSEMENT DES INDICES

Il provoque, pour nous, quelque inquiétude.

Si le glissement de toute catégorie ou d'une filière sur l'indice supérieur, c'est-à-dire d'un groupe d'agents, entraînera automatiquement le glissement parallèle des retraités de cette catégorie ou de cette filière, par contre, le glissement individuel prononcé au choix pour un agent, n'aura aucune répercussion sur les

retraités de même appartenance. Ce sera la réédition de ce qui s'est passé depuis le reclassement de 1948, notamment à propos des maîtres-ouvriers.

Nous ne sommes pas d'accord sur ce point, et si des glissements d'actifs sont prononcés individuellement au choix, il n'est pas déraisonnable, pensons-nous, de prétendre que dans le passé, certains retraités auraient pu y prétendre.

La difficulté git évidemment dans la recherche des intéressés et cela devient une impossibilité.

Nous avons cependant, sur le sujet des idées que nous ferons valoir au moment opportun, car nous sommes convaincus que des critères sérieux peuvent être admis, qui donneraient leur chance aux retraités.

### 3) PRIMES

Aucune modification n'est apportée, pour le moment du moins, à l'incidence des primes dans le calcul de la retraite. Les pensions continuent, en effet, à être déterminée comme anciennement.

Il en résultera donc toujours une différence de pension de plus de 8 % entre la pension d'un administratif et celle d'un retraité des autres catégories, dans une même échelle, au même échelon et avec un même nombre de semestres.

Cela, bien entendu, nous ne pouvons l'admettre et en ce qui nous concerne, nous, retraités, nous disons : à l'échelle, échelon et trimestres égaux, pensions égales.

### 4<sup>e</sup> DEMI-ÉCHELLES

Aucun changement pour le moment, la question reste entière.

CES nouvelles structures seront mises en place, en plusieurs étapes et au fur et à mesure de l'octroi des crédits, pour aboutir vers le milieu de l'année 1961, à une augmentation que l'on prévoit de dépasser légèrement 11 %.

Et tout ne sera pas fini, car on abordera à cette époque la question des glissements.

Et puis, nous espérons bien que l'affaire de l'incorporation des parts de productivité dans la retraite n'est pas tombée à l'eau et qu'elle se discutera un jour ou l'autre.

Et puis, il y aura à entreprendre l'adaptation du Règlement des retraites aux nouvelles structures.

Et puis, et puis... combien d'autres questions viendront se greffer, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de la Commission.

Il faudra que, de part et d'autre, les parties en présence manifestent la ferme volonté d'aboutir, avec tout ce que cela suppose, de bon sens, d'esprit de compréhension et de conciliation dans les deux sens.

Pour notre part, nous n'y manquerons pas et à ce tournant de l'évolution de nos structures essentielles, nous vous assurons, chers amis, forts de l'appui de nos jeunes camarades, sans aide desquels nous ne pourrions rien, de déployer toute notre énergie et toute notre ténacité.

R. SIRURGUET,  
Secrétaire général.

# Assemblée Générale du 7 Mai 1960

## COMpte RENDU DES DÉBATS ET INTERVENTIONS

**L**E Conseil qui, la veille, précédait notre Assemblée générale annuelle, avait été passionné autant que sérieux, en raison des questions importantes à débattre et laissait présager un débat animé pour le lendemain.

Avec le petit retard réglementaire, notre Assemblée s'ouvre sous la présidence de notre ami MARGUIRON, du Sud-Est, avec, pour assesseurs, GOETZ, de l'A.L., et CARPE, de la Méditerranée.

A noter la présence de GAUGE, notre président d'honneur; de DERVILLEZ et NICOLAS, représentants de la Fédération; de GUIDI, délégué au Comité de Gérance de la Caisse des Retraites; DEBANDE, de l'Union Est; Charles LEGRAND, de l'Union Nord; MIGNARD, de l'Union Ouest; MULARD, de l'Union Fédérale des Cadres; ANDRIEUX, des chemins de fer secondaires; MIQUEL, de Tunisie et HARDION, du Maroc. Étaient également parmi nous : GARNIER, président d'honneur de la Fédération; Léon DELSERT, directeur de la M.F.V.R. et enfin, PE, doyen d'âge de nos adhérents (93 ans) qui n'a pas hésité à venir de Rambouillet pour prouver sa fidélité à notre Union. La salle lui fait une ovation, bien méritée d'ailleurs.

Notre Président en exercice, PAILLIEUX, prononce l'allocution de bienvenue d'usage, constatant avec un immense plaisir que le nombre d'adhérents présents à nos réunions croît d'année en année, augmentant ainsi sans cesse la force de notre mouvement.

### INTERVENTION DE G. LEVARD

Secrétaire Général de la C.F.T.C.

A ce moment, Georges LEVARD, secrétaire général de la C.F.T.C., vient nous faire l'honneur de s'associer à nos travaux.

Après avoir assuré notre U.F.R. de l'intérêt amical que lui porte la Confédération, il rappelle combien est agréable cette tradition qui consiste à se retrouver chaque année, témoignant ainsi de la permanence de l'action syndicale.

Il dit la préoccupation de la C.F.T.C. devant la course au record de production entreprise par les Nations qui méprisent de plus en plus les conditions humaines de travail des salariés, au nom de la modernisation. Il refuse aux entreprises le droit de trouver une solution aux problèmes de reconversion sans collaboration entre patrons et ouvriers, concluant que la civilisation est au service de l'homme et non à celui d'intérêts particuliers.

### RAPPORT FINANCIER ET ELECTIONS STATUTAIRES

GARRALDA présente le rapport financier avec une éloquence qui provoque les bravos de nos amis. Mais le malheureux a l'imprudence de parler d'une certaine réserve ! On n'a pas idée d'un ministre des finances qui présente un budget en excédent ! Immédiatement une dame s'élève contre cette théâtralisation et propose de débloquer une partie de cette réserve en vue d'intensifier notre propagande. Nous sommes d'accord, d'autant plus que la question avait été examinée au Conseil de la veille.

La Commission de Contrôle n'a pas d'observation à présenter et le rapport est adopté à l'unanimité.

Il est procédé ensuite à la désignation des conseillers par les Régions, puis à l'élection des conseillers par l'Assemblée générale et à la constitution du Bureau de l'U.F.R. Vous trouverez par ailleurs le résultat de ces consultations.

PAILLIEUX propose la création d'un Comité permanent chargé de prendre rapidement des décisions dans des cas urgents, lorsqu'il n'est pas possible de convoquer immédiatement le bureau, ses membres étant dispersés aux quatre coins de la France. Ce Comité pourrait prendre des décisions valables statutairement, avec délégation du Bureau.

Proposition adoptée à l'unanimité.

### LE PROBLEME DES RETRAITES

C'est au tour d'HAILLANT à faire l'historique des discussions salaires-retraites à la Commission Mixte du Statut des relations collectives.

Le numéro spécial du « Cheminot de France » de mai est

suffisamment explicite pour qu'il soit inutile de repartir de la grille proposée par la S.N.C.F.

Notre camarade précise toutefois que, quoi qu'il arrive, nous sommes assurés que l'augmentation effective des pensions restera à 8 % à la fin de 1960.

En ce qui concerne la nouvelle grille de salaires, calquée sur celle mise en vigueur à l'E.G.F., la question a évolué et la S.N.C.F. a fait des propositions concrètes, toujours à l'étude, car nous cherchons à obtenir le maximum de garanties. Il n'y a donc rien d'arrêté et nous en sommes toujours aux préliminaires.

Cependant, le président de la Commission, M. JOUBERT, a confirmé qu'en tout état de cause, le rapport salaires-retraites ne serait plus dégradé, mais au contraire amélioré.

### En marge de l'Assemblée générale

Notre ami Pierre LE COZ nous ayant demandé de mettre fin à son mandat de Conseiller, nous n'avons pu, à notre grand regret, qu'accéder à son désir motivé par des raisons de santé.

Pour le remercier de sa longue collaboration et de son dévouement à notre Union, nous avons cru pouvoir demander à notre Assemblée générale de nommer LE COZ membre d'honneur de notre Bureau National.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Ajoutons que LE COZ continuera à exercer ses fonctions de receveur pour Paris, dans la mesure du possible.

★

Nous tenons également à adresser nos plus vifs remerciements à notre camarade Georges Guidi, représentant de la Fédération au Comité de Gérance de la Caisse des Retraites, pour l'excellent travail qu'il a déjà accompli à ce Comité.

Nous sommes certains que, grâce à sa compréhension et à sa collaboration de tous les instants avec notre Bureau de l'Union, la représentation de nos intérêts est entre bonnes mains et nos adhérents peuvent être assurés qu'ils ont là un défenseur sur lequel ils peuvent compter quoi qu'il arrive.

★

De nombreux camarades ayant eu à s'adresser au Service Juridique de la Fédération, nous demandent de transmettre à notre ami Dervillez le témoignage de leur reconnaissance pour l'aide et les conseils désintéressés qu'il leur a prodigués.

C'est une mission agréable dont nous nous acquittons avec plaisir, en joignant nos remerciements à ceux de nos adhérents.

H. C.

Nous demandons que la nouvelle grille envisagée soit réelle et garantie indéformable, par un engagement écrit des autorités de tutelle.

Si cette nouvelle grille est mise en application elle se traduira pour nos retraites par une augmentation de 10,5 % environ, effective au milieu de 1961.

Quelques camarades demandent des précisions sur les demichelles et l'indice L. Il est difficile de les renseigner avec exactitude rien n'étant arrêté à ce sujet.

A ce moment, notre doyen d'honneur DUFOUR (87 ans), fondateur de la Fédération en 1918, arrive tout guilleret, de son ermitage de Barbizon et recueille les applaudissements nourris et reconnaissants de tous nos camarades.

Proposition adoptée à l'unanimité.

### RÉSOLUTION

adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale du 7 mai 1960

Reunis en Congrès à la Maison des Travailleurs Chrétiens le 7 mai 1960, les représentants des 250 Groupes de cheminots retraités C.F.T.C. ont adopté les conclusions et résolutions suivantes :

- MARQUENT EN PREMIER LIEU LEUR PROFONDE SATISFACTION pour la progression de leurs effectifs qui s'est particulièrement accentuée depuis le début de l'année, démontrant une fois de plus l'attraction exercée sur les anciens par le Syndicalisme chrétien.
- RENOUVELLEMENT LEUR CONFIANCE AUX MEMBRES DU CONSEIL ET DU BUREAU et leur demandent instamment de continuer à défendre leurs intérêts auprès de toutes les instances syndicales, professionnelles ou gouvernementales.
- REGRETTENT que les améliorations apportées au sort des retraités, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1960, se situent très au-dessous du niveau espéré, compte tenu de la situation économique actuelle et du rapport salaires/prix tel qu'il est officiellement constaté.
- PRENNENT acte néanmoins des propositions récentes de la S.N.C.F. en ce qui concerne la modification profonde des structures de rémunération des cheminots qui, en tout état de cause, doit avoir une répercussion directe sur le calcul des retraites et demandent à leurs dirigeants qualifiés, ainsi qu'à la Fédération de demeurer très vigilants sur cette question, afin que les droits des retraités soient respectés.
- RAPPELLENT, sans qu'il soit besoin de le détailler, leur programme que tous les adhérents connaissent :
- Amélioration du coefficient Salaires-Retraites ;
- Priorité à donner aux petits pensionnés et aux veuves ;
- Amélioration du régime des facilités de circulation ;
- Octroi des bonifications de Campagne aux Anciens Combattants ;
- Augmentation de l'allocation au décès servie par la Caisse de Prévoyance,

pour ne citer que les revendications les plus importantes.

- SE DECLARENT indéfectiblement attachés au Syndicalisme Chrétien pour l'épanouissement duquel ils ont combattu pendant leurs jeunes années en dépit des obstacles de toutes sortes rencontrés dans l'accomplissement de leur mission qu'ils ont toujours considérée comme imprescriptible et sacrée.

### INTERVENTION DE A. NICOLAS

Secrétaire général adjoint de la Fédération

NICOLAS, au nom du B.F., explique que dans toutes les discussions sur les salaires, la Fédération s'efforce de faire augmenter la part à attribuer aux retraites et que ses buts sont :

1<sup>o</sup> De rétablir une situation altérée au cours des années précédentes ;

2<sup>o</sup> D'améliorer par tous les moyens la situation des retraites et obtenir un mieux-être pour tous.

Il donne l'assurance formelle du soutien de la Fédération par un maximum de collaboration avec les retraités et aussi les cadres.

### TOURNEES DE PROPAGANDE

SIRURGUET parle des tournées de propagande et met l'accent sur les difficultés que nous rencontrons, soit manque de militants, soit manque de moyens matériels. Il pense qu'en groupant les réunions dans un secteur déterminé on pourrait réduire les frais et obtenir une présence accrue de nos adhérents.

Il invite tous les responsables à participer à la propagande dans la mesure de leurs moyens, à être plus dynamiques, à nous faire connaître et à refuter certaines affirmations de nos rivaux.

Il faut dire partout qu'une association composée uniquement de retraités, sans attaché avec une Fédération d'actifs, est inefficace. Sans les actifs, rien pour les retraités.

### RAPPORTS AVEC LA FEDERATION

Il commente ensuite les dispositions envisagées pour l'intégration organique de notre Union dans la Fédération.

DERVILLEZ donne des précisions sur les nouveaux statuts qui nous sont proposés et, répondant à une question qui lui a été posée, déclare, documents juridiques en mains, que les groupes locaux de retraités ne peuvent recevoir le statut d'autonomie accordé aux syndicats par la loi de 1884.

PAILLIEUX déclare que dans ces conditions l'opération envisagée ne peut être réalisée : il propose de s'en tenir au « statut quo », les relations avec la Fédération pouvant être déterminées par voie de Convention.

NICOLAS rappelle que les statuts proposés ne sont pas définitifs et que la Fédération en est seulement au stade des études.

PAILLIEUX demande à l'Assemblée de s'en remettre à son bureau pour étudier la question.

Notre ami  
Gaston CHARPENTIER  
Chevalier de la Légion d'Honneur



PAR décret du 13 avril 1960,  
M. le Ministre du Travail  
a bien voulu nommer notre  
excellent ami Gaston CHARPENTIER,  
au grade de Chevalier dans l'ordre de  
la Légion d'honneur.

Ce vieux militant, l'un des fondateurs de la C.F.T.C. dans l'arrondissement de Valenciennes, dont il est Président d'honneur de l'Union d'Arrondissement, a prodigé sans réserve son dévouement pendant quarante années, non seulement pour la cause des cheminots, mais encore pour celle de la C.F.T.C. tout entière.

Il était, dans notre Union Fédérale, un conseiller éclairé et écouté et beaucoup de nos camarades ont eu l'occasion de le connaître lors des Congrès.

Bien que se déplaçant très difficilement, il a cependant accompli le pénible effort de venir de Valenciennes à Paris, pour assister à notre Assemblée générale du 7 mai, où l'annonce de sa promotion a soulevé une émouvante ovation.

L'Union Fédérale tout entière lui adresse, pour la circonstance, ses très chaleureuses félicitations et lui renouvelle l'expression de son indéfectible amitié.

### La Médaille des Syndicats professionnels à notre ami :

### Gaston HAILLANT

Nos militants sont à l'honneur. Après Gaston CHARPENTIER, c'est notre ami Gaston HAILLANT (le prénom y serait-il pour quelque chose ?) qui vient de recevoir son tour une distinction amplement méritée, sous la forme de la Médaille d'Argent des Syndicats professionnels, qui a bien trop tardé à lui être décernée.

Point n'est besoin de présenter notre ami ; tant en activité qu'en retraite, il a parcouru la France et chacun d'entre nous a pu apprécier son dévouement, sa compétence, et l'énergie qu'il apporte à défendre les causes qui lui sont confiées.

Le diplôme lui a été remis par le président fédéral, au cours d'une cérémonie intime, le 4 mai et notre Assemblée générale du 7 lui a fait une ovation méritée.

Toutes nos félicitations, cher ami HAILLANT, dont l'éclat de la distinction comme celui de celle de Gaston CHARPENTIER, rejallit sur l'Union fédérale tout entière.

### LE CHEMINOT DE FRANCE

REDACTION et ADMINISTRATION

26, rue de Montholon, 26 PARIS (IX<sup>e</sup>)

Téléphone : TRUdaine 91-03

Compte chèque postal :

Fédération - Paris 26-44

Abonnement annuel : 5 NF

(compris dans la cotisation syndicale)

POUR LA PUBLICITE

s'adresser

AGENCE PUBLICAT

24, bd Poissonnière - PARIS (9<sup>e</sup>)

Téléphone : PROvence 86-51

Le Gérant : Maurice DUBOIS

IMPRIMERIE SPECIALE

du « CHEMINOT DE FRANCE »

5, rue du Cornet, Le Mans - 43.819

Travail exécuté par des syndiqués

